



Audit de genre de
l'Accord-cadre pour la paix, la
sécurité et la coopération pour
la République démocratique du
Congo et la région

Mireia Cano Vinas
Octobre 2015

International Alert.



Kvinna till Kvinna

International Alert

International Alert aide les populations à trouver des solutions pacifiques aux conflits. Nous sommes l'une des plus importantes organisations de consolidation de la paix au monde et nous bénéficions de près de 30 ans d'expérience dans ce domaine. Nous travaillons avec les populations locales du monde entier et les aidons à bâtir la paix. Nous conseillons également les gouvernements, les organisations et les entreprises sur la façon dont leurs politiques et activités peuvent soutenir la paix. Nous nous concentrons sur les questions qui affectent la paix, dont le changement climatique, l'économie, le genre et la gouvernance, ainsi que le rôle des entreprises et des organisations internationales dans les régions à haut risque. Pour un complément d'information sur notre travail, veuillez visiter www.international-alert.org

La Fondation de Kvinna till Kvinna

La Fondation de Kvinna till Kvinna soutient les femmes dans les zones en guerre ou en conflit. Nous coopérons avec des organisations qui œuvrent pour la promotion des droits des femmes et la résolution pacifique des conflits. La vision de Kvinna till Kvinna: une paix durable dans le monde fondée sur la démocratie et l'égalité de genre. Actuellement, nous soutenons 130 organisations de femmes, basées au Moyen Orient, au Caucase du Sud, en Afrique et dans les Balkans. Pour en savoir plus, veuillez visiter www.kvinnatillkvinna.se/en

La production de ce rapport a été rendue possible grâce au généreux soutien du Gouvernement suédois, à travers le projet Tushiriki Wote, de l'Union européenne, à travers le projet Pamoja Kwa Amani, et du ministère néerlandais des Affaires étrangères. Le contenu du présent rapport relève de la responsabilité d'International Alert et de la Fondation Kvinna till Kvinna et ne reflète pas nécessairement les avis du Gouvernement suédois, de l'Union européenne et du ministère néerlandais des Affaires étrangères.

© International Alert et Fondation Kvinna till Kvinna, 2015

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, déposée dans un système de recherche ni transmise sous toute autre forme ou moyen - électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre - sans pleine attribution.

Mise en page : Dahlbäck/Söderberg
Toutes les photos dans cette publication sont de Cato Lein (excepté la page 39).



Remerciements

En tant que consultante externe pour cet audit de genre, je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes que j'ai rencontrées en RDC pour la nature constructive et ouverte du dialogue que nous avons eu ensemble. Je souhaite également remercier le personnel d'International Alert et de Kvinna till Kvinna qui a facilité le processus d'évaluation à chaque étape en consacrant du temps, en organisant le transport, le logement, le soutien administratif et l'espace de bureau, et en prenant contact avec des informateurs clés pour organiser des interviews et des suivis.

Míreia Cano Vinas

Résumé exécutif

Entre 1996 et 2002, la République démocratique du Congo (RDC) a subi une spirale de guerres et de rébellions pendant lesquelles neuf armées nationales ont foulé son sol. Plusieurs rébellions soutenues par les voisins de la RDC ont fragmenté le pays et des millions de personnes ont perdu la vie. Bien que le niveau de conflits armés ait baissé de manière significative après la signature de l'Accord de paix de Sun City en 2002 et la tenue d'élections en 2006 et en 2011, une situation de «ni paix ni guerre» et des combats sporadiques se poursuivent aujourd'hui dans l'est de la RDC avec un certain nombre de groupes armés non étatiques créant un climat d'insécurité au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans les parties orientales et septentrionales de la province du Katanga. Les opérations de l'armée soutenues par la Mission de Stabilisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO) luttent encore pour démanteler ces groupes, même après le renforcement militaire de l'ONU par une Brigade d'intervention (FIB).

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération parrainé par l'ONU (ACPSC) a été signé dans le contexte de la crise du Mouvement du 23 mars (M23). Né suite à l'échec de l'accord de paix entre le Conseil National de Défense du Peuple (CNDP) et le gouvernement en 2009, le M23 s'est emparé de Goma en novembre 2012 malgré la présence de troupes d'une mission de maintien de la paix de l'ONU dans la ville, ce qui a exercé une pression sur le gouvernement national à Kinshasa pour négocier durant les «pourparlers de Kampala». Le 24 février 2013, alors que les pourparlers de Kampala se trouvaient dans une impasse, onze États africains ont signé l'Accord-cadre pour la paix (deux États supplémentaires les ont rejoints plus tard). L'ACPSC exige que le gouvernement congolais applique des

réformes fondamentales de gouvernance, exhorte les États de la région à arrêter de soutenir les rébellions en RDC et encourage la communauté internationale à renouveler ses engagements envers la RDC.

Les termes de référence de cet audit de genre prévoyaient l'analyse de la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'ACPSC. Les informations recueillies devraient être utilisées comme base pour les actions de plaidoyer, notamment en relation avec le quinzième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité en octobre 2015.

L'audit de genre a été effectué pendant une période de 30 jours entre août et octobre 2015. Une visite de deux semaines à Gisenyi (Rwanda) ainsi qu'à Goma, Bukavu et Kinshasa (RDC) a complété la revue bibliographique avec des interviews d'informateurs clés. Au total, 55 informateurs (23 hommes et 32 femmes) issus du gouvernement, de la société civile, des ONGI, de l'ONU et des bailleurs de fonds ont été interviewés. De nombreuses autres personnes, groupes et institutions n'ont pas été contactés par manque de temps ou difficulté d'accès. Malgré la période relativement brève passée en RDC et dans la région, la consultante estime que des données suffisantes ont été recueillies pour conduire une analyse informée et crédible.

L'analyse de l'ACPSC révèle un manque de prise en compte de la dimension genre dans le contenu de l'Accord-cadre proprement dit. Il convient également de noter que le processus qui a mené à la signature de l'ACPSC a souffert d'un manque de représentation officielle des femmes. Les six engagements pour la RDC

comprennent une série d'activités que l'État congolais devrait déjà réaliser pour consolider un État redevable, efficace et responsable et traiter les causes profondes de l'insécurité persistante et élevée (en particulier dans les régions de l'est du pays). Cependant, sans la participation de la société civile et des organisations de femmes, l'analyse des causes profondes ne tient pas compte du lien entre les inégalités hommes-femmes et le conflit.

L'ACPSC a été surnommé l'« Accord-cadre de l'espoir » parce qu'il a fourni « ce que nous n'avons pas eu pendant de nombreuses années: un semblant de processus de paix avec un contrôle extérieur, des étapes et objectifs clairs. » Les personnes interviewées auxquelles il a été demandé d'évaluer sur une échelle de 1 à 10 le niveau actuel de mise en œuvre de l'ACPSC en RDC ont donné une note comprise entre 2 et 7, la majorité attribuant une note inférieure à la moyenne. Parmi les avancées, les personnes interviewées ont reconnu notamment la défaite du M23, l'établissement du programme national de démobilisation (sur papier), le progrès de la diligence raisonnable applicable aux chaînes d'approvisionnement dans le secteur minier, l'adoption d'une série de lois sur les élections et la réforme du secteur de la sécurité et la nomination d'un conseiller spécial auprès du président pour la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et le recrutement d'enfants. Les sceptiques affirment que cela aurait été accompli avec ou sans l'ACPSC et reprochent le peu de progrès réalisé dans le cadre des objectifs clés de l'ACPSC, principalement en raison d'un manque de dialogue véritable et d'un désaccord au sein des forces politiques congolaises sur certains aspects clés du programme de réformes.

Au niveau national, l'ACPSC a mis en place un mécanisme national de suivi (MNS) chargé de faire le suivi des indicateurs élaborés pour vérifier l'application des engagements nationaux. Malgré la présence formelle du représentant officiel de la société civile dans le comité de rédaction, la société civile a été impliquée de manière consultative plutôt que participative, et le manque de communication autour des étapes clés, avec la société civile et plus largement la population, est l'un des facteurs qui explique le peu de progrès que l'ACPSC a réalisé jusqu'à présent. Sans une implication accrue, les acteurs locaux en RDC vont continuer leurs travaux de consolidation de la paix, mais ils ne disposeront pas des informations nécessaires pour exiger la redevabilité de leur gouvernement par rapport aux progrès réalisés vers l'atteinte des engagements nationaux de l'ACPSC qui pourraient, s'ils sont appliqués, déboucher sur l'établissement d'une sécurité durable.

Au niveau régional, un mécanisme de suivi régional a également été mis en place et une série d'étapes clés régionales ainsi que des mesures de suivi ont été adoptées et consolidées dans le plan d'action pour 2014 (dont les activités considérées comme prioritaires s'appliquent toujours en 2015), qui établit des activités spécifiques, des délais, des responsables de mise en œuvre et des dispositions pour le financement. L'analyse du plan d'action a révélé que le genre a été inclus de manière insatisfaisante et que, malgré l'élan créé par la Plateforme des Femmes pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, celle-ci reste un mécanisme de financement ponctuel pour les organisations de femmes au lieu de promouvoir la participation politique

des femmes à des niveaux plus élevés.

En conclusion, alors que l'ACPSC identifie correctement deux facteurs clés du conflit, à savoir l'ingérence étrangère en RDC et le dysfonctionnement des institutions publiques congolaises, il n'a pas encore atteint ses objectifs. L'ACPSC a contribué à attirer l'attention sur un ensemble de questions essentielles et à créer une série d'étapes clés communes pour atteindre les objectifs aux niveaux national et régional. À un moment où les dynamiques préélectorales risquent de générer de l'instabilité et davantage d'insécurité (en RDC et au-delà), l'ACPSC devrait être prioritaire et être utilisé comme l'outil le plus puissant pour aider l'État congolais et sa société à s'attaquer aux principaux facteurs nationaux de l'instabilité persistante déjà identifiés, tout en reconnaissant que cela exigera une volonté accrue de la part du gouvernement de la RDC de s'employer à résoudre ces problèmes.

L'audit de genre décrit une série de pistes d'engagement et de participation, basée sur une analyse de l'intégration du genre dans le processus et le contenu de l'ACPSC.

Recommandations clés

Les principales recommandations, basées sur les résultats de cette recherche, sont les suivantes:

Redéfinir le genre dans la consolidation de la paix

Il existe une grande variété de concepts relatifs au genre en RDC dont l'analyse de genre, les violences basées sur le genre, la violence sexuelle dans les conflits, la participation politique des femmes, la parité hommes-femmes,

etc. Cependant, la manière dont ils s'articulent les uns aux autres n'est pas claire et l'idée dominante selon laquelle «le genre est égal aux femmes, et donc aux victimes de violence sexuelle» compromet l'élaboration de programmes plus efficaces pour l'égalité de genre. Si l'ACPSC doit être utilisé comme l'accord-cadre clé pour apporter la paix et la stabilité en RDC et dans la région, les principales parties prenantes doivent élargir et approfondir le concept de genre dans la consolidation de la paix: reconnaître que les hommes et les femmes en tant qu'acteurs sociaux jouent des rôles multiples et différents; que les femmes et les hommes ont des expériences différentes des conflits et de la paix; qu'ils ont un accès différent aux ressources (y compris au pouvoir et à la prise de décision); et qu'ils ont des besoins pratiques et des intérêts stratégiques différents liés aux rapports de pouvoir entre les sexes.

Des mesures concrètes impliqueraient:

- de s'assurer que dans chaque texte les femmes et les hommes soient présentés comme des personnes contribuant de manière effective à la paix;
- d'utiliser un langage sensible au genre et d'éviter d'employer les termes «femmes et enfants», «femmes et jeunes» ou d'associer les femmes aux catégories marginalisées;
- d'organiser des formations pour la prise de conscience et la sensibilité au genre à l'intention de tous les membres des organes clés.

Ces mesures offriront la possibilité d'une analyse plus fine et plus nuancée des dynamiques dans l'est de la RDC, ce qui permettrait de mieux cibler les activités (par ex. ne pas simplement utiliser l'approche globale «femmes et jeunes», mais examiner d'une manière

plus détaillée les vulnérabilités et capacités spécifiques des un(e)s et des autres) et de changer les attentes relatives à la masculinité et à la féminité qui perpétuent l'inégalité et l'exclusion.

Encourager la participation effective plutôt que la simple consultation des organisations de femmes en particulier, et de la société civile en général

Bien que les femmes et les hommes congolais organisés en groupes de femmes et en organisations de la société civile aient localement œuvré pour ramener la paix et pour consolider la résilience des communautés durant les conflits armés persistants, ils n'ont toutefois pas été impliqués dans le processus de l'ACPSC à Addis-Abeba en 2013. Comme l'a souligné avec franchise une personne interviewée: «Peu importe qu'il y ait des femmes, des hommes ou des chiens autour de la table, il s'agit de chefs d'État traitant de relations d'État». Or, des études ayant prouvé que les hommes et les femmes abordent les problèmes de façon différente, cela importe donc beaucoup.

Malgré les efforts déployés par la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (OESG) pour faire participer la société civile et les organisations de femmes dans le suivi et la mise en œuvre de l'ACPSC, leur rôle a été davantage consultatif, et elles n'ont pas pu participer de manière significative aux mécanismes de prise de décision. Au-delà de la prédominance masculine au sein de l'élite politique et militaire qui contrôle les processus de paix officiels

(niveau 1), les efforts de médiation officieux à l'échelle locale (niveau 2, communément appelés médiation citoyenne) où les femmes jouent un rôle quotidien important en RDC doivent être reconnus comme partie intégrante des processus de paix. Cela doit avoir lieu, non seulement au niveau programmatique à travers de petites subventions, mais aussi au niveau politique.

Des mesures concrètes impliqueraient ce qui suit:

- établir un cadre formel pour que la société civile et les organisations de femmes puissent effectuer le suivi et mettre en œuvre l'ACPSC (sous la forme d'un comité consultatif qui aurait dû être en place dans le MNS ou dans un autre mécanisme);
- spécifier des quotas minimaux de femmes au sein des principaux organes de suivi et de mise en œuvre;
- élaborer un mécanisme pour garantir ou contrôler le financement de la participation des femmes dans la mise en œuvre ou le suivi en appliquant une budgétisation spécifique au genre.

Au niveau régional, renforcer les initiatives permettant la participation significative d'un large éventail de la société civile et des organisations de femmes est très important quand les relations entre les États sont mauvaises. Cela pourrait être effectué à travers un mécanisme cohérent, qui soit inclusif, ouvert, transparent et redevable.

Assurer une assistance technique continue pour la prise en compte de la dimension genre

La majorité des programmes de développement et de coopération en RDC souffrent encore d'un manque de prise en compte véritable du genre; la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires au sein des engagements nationaux et régionaux de l'ACPSC exigera une assistance technique pour l'intégration effective de la problématique du genre aux niveaux national et régional.

Un besoin concret au niveau national serait d'établir une cartographie détaillée qui faciliterait une bonne compréhension des réalités locales en impliquant de façon active les femmes et les hommes dans la conception, la formulation ou la mise en œuvre des programmes. Dans le même temps, il est crucial de renforcer le ministère du Genre pour qu'il puisse mener efficacement le processus de suivi et de mise en œuvre de l'ACPSC. Au niveau régional, de la même manière que la Banque mondiale et l'OSESG ont établi un centre d'assistance technique chargé de veiller à ce que les projets à mettre en œuvre dans la région soient sensibles aux conflits, il faudrait également fournir une assistance technique pour s'assurer que les projets liés aux objectifs régionaux d'intégration de l'ACPSC soient sensibles au genre.

Identifier des efforts concertés, nécessaires pour un changement durable

Malgré de nombreux efforts pour promouvoir la RCS 1325 et élaborer des plans d'action nationaux et régionaux, cela n'a pas eu d'impact

concret sur l'ACPSC. Pour parvenir à des changements durables, il est nécessaire de tenir compte d'un certain nombre de facteurs conduisant à la violence pour éviter son aggravation ou empêcher qu'elle resurgisse. Parmi ces facteurs, on compte: le chômage des jeunes, la mauvaise gouvernance, les conflits liés aux ressources, la dégradation de l'environnement, les difficultés économiques et la prolifération des armes légères. Pour chacun de ces facteurs, les considérations liées au genre doivent être analysées, comprises et prises en considération en vue d'y apporter une réponse adaptée.

Des groupes de la société civile, essentiellement des femmes œuvrant pour la consolidation de la paix au niveau local, sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la RCS 1325. Cela doit être reconnu dans toutes les politiques et les programmes menés par le gouvernement congolais et par tous les signataires de l'ACPSC, les organisations internationales et les bailleurs de fonds. La revue des indicateurs de la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilité (ISSSS) doit veiller à ce que les données relatives au sexe et à l'âge soient désagrégées afin de mesurer l'impact différencié sur les femmes et les hommes. De plus, les bailleurs de fonds devraient conditionner le financement de la mise en œuvre des étapes clés nationales et régionales de l'ACPSC à la prise en compte du genre et au respect des engagements pris au niveau international dans le cadre de la RCS 1325 et des autres résolutions afférentes sur les femmes, la paix et la sécurité.

Droite

La violence contre les femmes est répandue au Congo. Afin de contribuer à un changement, Nabintu Jeannine, de l'organisation MIFA, s'engage avec effort pour stopper la violence. MIFA éduque les leaders traditionnels pour une organisation sensible au genre de leurs villages.



Table des matières

5	Remerciements
12	Table des matières
13	Liste des acronymes
14	1. Introduction et contexte
16	1.1 L'ACPSC dans le contexte politique local, national et régional
20	1.2 Le genre, la paix et la sécurité
23	1.3 Méthodologie
24	2. Résultats et analyse
26	2.1 Contexte: le genre et le processus qui a mené à la signature de l'ACPSC
30	2.2 Mise en œuvre et suivi: le genre et les progrès de l'ACPSC
34	2.3 Coordination: le genre et les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'ACPSC
40	3. Conclusions et pistes d'engagement
42	3.1 Sur la redéfinition du genre dans la consolidation de la paix
43	3.2 Sur la participation effective plutôt que la simple consultation des organisations de femmes en particulier, et de la société civile en général
44	3.3 Sur le besoin d'une assistance technique continue relative à la prise en compte de la problématique du genre
44	3.4 Sur les efforts concertés en vue d'un changement durable
46	4. Annexes
48	Notes de fin
53	Annexe I: Liste des contacts rencontrés, septembre 2015
55	Annexe II: Guide des interviews
58	Annexe III: Chronologie de l'ACPSC avec bibliographie
60	Annexe IV: Autre bibliographie

Liste des acronymes

AFEM	Association des Femmes des Médias du Sud-Kivu	OSESG	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
UA	Union africaine	PAN	Plan d'Action National
CEPGL	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs	PNC	Police Nationale Congolaise
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	ACPSC	Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération
CNDP	Conseil National de Défense du Peuple	ROM	Mécanisme régional de suivi
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	RRSSJ	Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice
CORDAID	Organisation catholique pour le secours et l'aide au développement	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
OSC	Organisation de la société civile	SOFAD	Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration	SOFEPAI	Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
DDR/RR	Désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation	RSS	Réforme du secteur de la sécurité
DFID	Département du gouvernement britannique pour le Développement international	STAREC	Plan de Stabilisation et de Reconstruction pour l'Est de la République démocratique du Congo
RDC	République démocratique du Congo	SRSG	Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU
UE	Union européenne	VSBG	Violence sexuelle et basée sur le genre
FARDC	Forces Armées de la République démocratique du Congo	VS	Violence sexuelle
FAS	Femmes Africa Solidarité	TDR	Termes de référence
FIB	Brigade d'intervention	ONU	Organisation des Nations Unies
IDH	Indice de développement humain	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs	DOMP	Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
ONG(I)	Organisation (internationale) non gouvernementale	LIFPL	Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté
ISSSS	Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation de l'est de la RDC	FPS/GPS	Femmes, Paix et Sécurité / Genre Paix et sécurité (série de résolutions du Conseil de Sécurité consacrées au genre, aux femmes, à la paix et à la sécurité)
KII	Interviews des informateurs clés		
LGTBI	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et/ou intersexes		
M23	Mouvement du 23 mars		
MNS	Mécanisme national de suivi		
MONUSCO	Mission de Stabilisation des Nations Unies en RDC		





Chapitre 1

Introduction et contexte

I. Introduction et contexte

«Plus nous signons des accords de paix, plus la paix semble disparaître»¹

Le 24 février 2013, onze États africains ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération parrainé par l'ONU (ACPSC-PSCF) pour la République démocratique du Congo² et la région (deux signataires se sont joints par la suite³), exigeant que le gouvernement congolais applique des réformes fondamentales de gouvernance, exhortant les États dans la région à arrêter de soutenir les rébellions en RDC et encourageant la communauté internationale à renouveler ses engagements envers la RDC.

Les termes de référence pour cet audit de genre prévoient une analyse de genre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de l'ACPSC. Les informations recueillies devaient être utilisées pour des actions de plaidoyer, notamment en relation avec le quinzième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (RCS 1325) sur les femmes, la paix et la sécurité en octobre 2015.

1.1 L'ACPSC dans le contexte politique local, national et régional

Entre 1996 et 2002, la République démocratique du Congo (RDC) a subi une spirale de guerres et de rébellions pendant lesquelles neuf armées nationales ont foulé son sol. Plusieurs rébellions soutenues par les voisins de la RDC ont fragmenté le pays et des millions de personnes ont perdu la vie. Bien que le niveau de conflits armés ait baissé de manière significative après la signature de l'Accord de paix de Sun City en 2002 et la tenue d'élections en 2006 et en 2011, une situation de «ni paix ni guerre» et des combats sporadiques

se poursuivent aujourd'hui dans l'est de la RDC avec un certain nombre de groupes armés non étatiques créant un climat d'insécurité au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans les parties orientales et septentrionales de la province du Katanga. Les opérations de l'armée soutenues par la lutte de la Mission de Stabilisation des Nations Unies en RDC (MONUSCO) luttent encore pour démanteler ces groupes, même après le renforcement militaire de l'ONU par une Brigade d'intervention. L'insécurité permanente a ses racines dans l'histoire politique du pays et est alimentée par un contexte régional particulièrement instable.⁴ Dans l'ensemble de la République démocratique du Congo, les réformes démocratiques ont des difficultés à gagner du terrain et les institutions nationales continuent de fonctionner d'une manière qui montre le peu d'attention accordé aux besoins des citoyens congolais.

L'ACPSC a été signé dans le contexte de la crise du Mouvement du 23 mars (M23): née suite à l'échec de l'accord de paix entre le Conseil National de Défense du Peuple (CNDP) et le gouvernement en 2009, le M23 s'est emparé de Goma en novembre 2012 malgré la présence de troupes d'une mission de maintien de la paix de l'ONU dans la ville. Cette situation a exercé une forte pression sur le gouvernement national à Kinshasa pour négocier. Dans les pourparlers de paix de Kampala qui ont suivi, il est clairement apparu qu'un processus de paix régional plus large et plus inclusif était indispensable pour faire face aux facteurs de conflit en RDC, particulièrement le long de ses frontières orientales. Lorsque le M23 a finalement été vaincu fin 2013,⁵ avec les conditions soulignées dans la Déclaration de Nairobi, cela a été perçu comme une étape positive vers la paix et la stabilité régionales.

L'ACPSC contient un cadre qui décrit

les actions nationales, régionales et internationales ayant pour objectif de mettre fin à la violence (voir encadré 1).

L'ACPSC a établi un mécanisme régional de suivi (MRS) connu sous le nom de «mécanisme 11+4» qui implique les leaders du pays et ceux de quatre organisations régionales et internationales.⁷ Le 23 septembre 2013, le ROM a adopté une série d'étapes clés régionales et de mesures de suivi qui ont été traduites en un plan d'action pour 2014 contenant des activités spécifiques, des délais, des responsables de mise en œuvre et des dispositions pour le financement. Le gouvernement de la RDC a également mis en place un mécanisme national (Mécanisme national de suivi, MNS) chargé de faire le suivi des indicateurs élaborés pour les engagements nationaux. Pour coordonner et évaluer la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux, le Conseil de sécurité de l'ONU a nommé Mme Mary Robinson Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs⁸ avec comme mission

d'accorder une attention particulière à l'émancipation des femmes et à l'intégration économique régionale, deux domaines clés reliant la sécurité à des efforts de développement plus larges. Son successeur actuel est M. Saïd Djinnit.

L'architecture principale de «stabilisation/paix» en RDC a différents niveaux et axes (voir illustration 2). Pour pouvoir mettre en œuvre l'ACPSC, la MONUSCO – présente en RDC depuis 2002 et fonctionnant avec un budget de 1,4 milliard de dollars américains – a reçu un mandat plus large à travers la RCS 2098, y compris le déploiement de la première force offensive de l'ONU, la Brigade d'intervention (FIB). Il a aussi été demandé à la MONUSCO d'apporter son soutien au gouvernement en développant un programme complet pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinsertion et la réinstallation (DDR/RR); en donnant un nouvel élan à la réforme du secteur de la sécurité (SSR); et en soutenant le plan de stabilisation et de reconstruction lancé par le gouvernement pour les zones de post-conflit (STAREC) et ses plans

Encadré 1
Résumé de l'ACPSC
par le Bureau de
l'Envoyée spéciale du
Secrétaire général
pour la région des
Grands Lacs d'Afrique⁶

Encadré 1

Pour la RDC

Approfondir la réforme du secteur de sécurité.

Consolider l'autorité de l'État, particulièrement dans l'est de la RDC.

Effectuer des progrès en matière de décentralisation.

Poursuivre le développement économique.

Poursuivre la réforme structurelle des institutions publiques.

Continuer la réconciliation.

Pour la région

Respecter la souveraineté des pays voisins en matière d'affaires internationales et d'intégrité territoriale.

Ne pas tolérer ou fournir une assistance aux groupes armés.

Renforcer la coopération régionale, y compris l'intégration économique et la coopération judiciaire.

Ne pas accueillir ou fournir une protection à quiconque est accusé de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité.

Pour la communauté internationale

Faire en sorte que le Conseil de sécurité demeure engagé dans la recherche de stabilité à long terme pour la RDC.

Renouveler l'engagement des partenaires bilatéraux pour rester impliquée dans la région.

Appuyer l'intégration économique et revitaliser la communauté économique des pays des Grands Lacs.

Examiner la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Nommer un envoyé spécial de l'ONU pour encourager des solutions durables.



Quand la saison des pluies arrive, elle arrive avec force. Les rues et les routes se transforment en petites rivières et il est alors indispensable d'enlever ses chaussures pour traverser jusqu'à l'école.



provinciaux à travers la révision de la Stratégie internationale de soutien à la sécurité et à la stabilisation 2013–2017 (ISSSS).⁹

1.2 Le genre, la paix et la sécurité

Dans le cadre de cet audit de genre et conformément à la définition des Nations Unies¹⁰, le genre se réfère aux attributs sociaux donnés, aux rôles, aux activités, aux responsabilités et aux besoins liés au fait d'être un homme (masculin) et une femme (féminin) dans une société donnée à un moment donné, et en tant que membre d'une communauté spécifique au sein de cette société. L'audit de genre adopte également une approche «relationnelle du genre», d'une part, plus large dans le sens où elle s'éloigne de l'assimilation du genre avec les femmes (et les filles) et, d'autre part, plus profonde en ce sens qu'elle examine l'interaction entre le genre et d'autres marqueurs d'identité comme l'âge, la classe sociale, la sexualité, le handicap, l'appartenance ethnique ou religieuse, l'état civil ou le milieu urbain/rural. La consolidation de la paix sera plus efficace si elle est fondée sur la compréhension de la manière dont les identités liées au genre sont construites à travers les relations de pouvoir sociétales entre et parmi les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les membres des minorités sexuelles et de genre.

Quant à la définition de la paix, il est clair que toutes les parties prenantes de l'ACPSC interviewées accordent la priorité à la réforme du secteur de la sécurité et à la consolidation de l'autorité de l'État. Cependant, ce rapport, en concordance avec le travail de Kvinna till Kvinna sur la sécurité intégrée¹¹, met en relief les liens inextricables entre la sécurité personnelle, la sécurité

économique et la sécurité sociale.

Comme l'a relevé Melanne Verweir, l'ancienne ambassadrice itinérante des États-Unis pour les questions mondiales relatives aux femmes¹²: «Les évaluations (par les femmes) sont souvent basées sur leurs expériences personnelles et la réalité de leurs vies alors que le gouvernement de la RDC place les aspects économiques et surtout sociaux des politiques de développement de l'ACPSC en bas de la liste des priorités.»

Il existe des preuves solides que les normes relatives au genre qui sous-tendent les inégalités entre les hommes et les femmes peuvent entraîner des conflits, particulièrement là où les notions militarisées de masculinité sont présentes.¹³ Les organisations de femmes du monde entier témoignent combien la militarisation génère un climat qui renforce les stéréotypes traditionnels liés au genre concernant ce qui est perçu comme masculin et féminin, ce qui complique les efforts pour augmenter l'égalité des sexes. Le stéréotype masculin propage une vision guerrière de l'homme et une image de la femme victime qui doit être protégée. Le rôle de l'homme protecteur est de se battre et de se sacrifier pour sa famille afin de la protéger contre les menaces extérieures.¹⁴

L'adoption de la RCS 1325 en l'an 2000 prévoit une gamme de mesures visant l'inclusion des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits violents. Elle stipule que la paix juste et durable ne peut être réalisée sans la participation pleine et égale des femmes en matière de paix et de sécurité. Elle met l'accent sur la participation, la protection, la prévention et l'accès égal aux efforts de secours et de relèvement. Plusieurs des dispositions de la résolution traitent du rôle des femmes et du genre en particulier dans les négociations et les accords de paix. Le paragraphe 8 prévoit des mesures

spécifiques relatives aux femmes dans les textes des accords de paix. Il:

Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier:

(a) de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits;

(b) d'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en œuvre des accords de paix;

(c) d'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire.

Cependant, dans une étude de 585 accords de paix signés entre 1990 (avant la RCS 1325) et 2010, seulement seize pour cent des accords de paix font référence aux femmes. Les références aux femmes ont toutefois augmenté de manière significative depuis l'adoption de la RCS 1325, de onze à vingt-sept pour cent des accords. Les références aux femmes sont, d'un point de vue qualitatif, souvent médiocres, consistant en des références éparses relatives aux femmes, contrevenant parfois aux dispositions de la CEDEF, et en de rares occasions, illustrant les bonnes pratiques.¹⁵

Une évolution de la situation¹⁶ est reflétée dans la RCS 2106¹⁷ et la Déclaration du G8 sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits,¹⁸ où l'on passe d'un cadre pour les Femmes, la Paix et la Sécurité à un cadre pour le Genre, la Paix et la Sécurité. La RCS 2106 et la Déclaration du G8 font référence aux survivants masculins de violence sexuelle et appellent à l'engagement des

hommes et des garçons aux côtés des femmes et des filles dans la prévention de la violence sexuelle (et) basée sur genre (VSBG). Bien qu'un soutien continu soit nécessaire pour prévenir, réduire et lutter contre les violences sexuelles à grande échelle et d'autres formes de VBG contre les femmes et les filles en RDC,¹⁹ il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la militarisation des hommes comme une forme flagrante de VBG, ou comme Chris Dolan,²⁰ récemment interrogé, l'a déclaré:

«Comment pouvons-nous qualifier ce qui arrive aux hommes et aux garçons, qui, en plus d'une émasculatation à dessein et des attaques sur l'identité sexuelle par l'usage de la violence sexuelle, sont, pour emprunter une phrase, «affectés de manière disproportionnée» par les mines antipersonnelles, les enlèvements, la conscription militaire et le recrutement forcé, les massacres liés au genre, et forcés à commettre des atrocités contre les autres (avec tous les dommages psychologiques qu'ils subissent)?»

Les accords de paix documentent un arrangement entre les parties belligérantes pour essayer de résoudre le conflit et établir une politique d'alternative à la violence. Par conséquent, le caractère inclusif des textes d'accords de paix est un point de départ important pour remporter d'autres victoires politiques, légales et sociales pour les femmes²¹ et les hommes, y compris les membres de la communauté LGTBI. Cependant, les femmes en RDC (tout particulièrement celles résidant hors de l'élite à Kinshasa et encore plus dans les zones rurales) restent exclues des processus décisionnels et de participation politique, y compris dans les efforts de consolidation de la paix en raison des nombreux facteurs résumés ci-dessous. Certaines formes de masculinité, facteurs de violence et d'inégalité dans la société, ne sont pas traitées sérieusement

alors qu'en même temps la majorité des hommes reste en marge des processus de participation politique. Les personnes LGBTI ont tendance à se conformer à la norme et/ou à rester «invisibles» pour éviter les discriminations et la violence potentielle (voir encadré 2).

Brève analyse du contexte

Un contexte marqué par l'insécurité et l'instabilité

Le contexte en RDC qui a été décrit précédemment contribue à perpétuer les inégalités de genre et limite l'épanouissement de tous, et plus particulièrement des femmes et des filles. L'indice des inégalités de genre²² classe le pays au 147^e rang sur 152 pays. La Banque mondiale indique²³ que 63,6 % de la population totale et 61,2 % de toutes les femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté et ont un accès limité aux besoins essentiels, aux ressources et aux services sociaux.

Mauvaise gouvernance et faible présence de l'État

La forme de gouvernance qui prévaut en RDC est extrêmement patriarcale, personnalisée, centralisée, et axée sur le népotisme. Cette manière de gouverner abuse des fonds publics, en les détournant vers les clients de ceux qui sont au pouvoir et vide les institutions étatiques de leur substance en favorisant la création de systèmes privés de gouvernance opérant dans l'ombre où les décisions ne sont pas prises dans les ministères compétents, mais en coulisse. Dans ce contexte, l'appartenance ethnique est très importante vu que c'est le premier niveau auquel les relations se nouent. La manière selon laquelle le système politique fonctionne dresse souvent directement les communautés les unes contre les autres au risque d'accroître les tensions et de provoquer des violences.²⁴ Cette forme de gouvernance renforce ceux qui détiennent déjà le pouvoir. Cette exclusion du pouvoir concerne aussi les femmes vu que la majorité de ceux qui sont au pouvoir sont des hommes.²⁵ La pauvreté et la corruption sont des obstacles massifs à la participation des femmes à n'importe quel niveau de pouvoir, comme le sont le manque de moyens financiers et la corruption généralisée.²⁶

Persistance de normes socioculturelles qui perpétuent les inégalités de genre

Les données disponibles suggèrent la persistance généralisée de croyances et d'attitudes qui considèrent les femmes et les filles comme inférieures et perpétuent des idées traditionnelles sur la répartition des rôles de genre. Ces normes confèrent à l'homme une position d'autorité dans le ménage, lui donnant le contrôle des décisions et des biens, alors que les femmes sont jugées inférieures et responsables des tâches ménagères et des soins dans le ménage. Ces normes sont transmises aux garçons et aux filles à un âge précoce; il faudrait que les hommes comme les femmes les remettent en question.

Existence d'une législation discriminatoire et manque d'application des lois et des politiques plus équitables du point de vue du genre²⁷

Le cadre national législatif pour soutenir l'égalité de genre a été renforcé au cours de la dernière décennie. Néanmoins, certaines lois ont besoin d'être réformées, et d'autres ont besoin d'être harmonisées. C'est le cas également de la Constitution²⁸ qui n'est pas appliquée. La Constitution de 2006 affirme l'égalité des droits des hommes et des femmes et la loi de 2006 contre la violence sexuelle fournit une définition formelle du viol incluant les deux sexes et toutes les formes de pénétration.²⁹ La RDC a également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (1986) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2009). En ce qui concerne la RCS 1325, la RDC a adopté un plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité en 2010 et l'a revu en 2013.³⁰ Un des plus grands défis en RDC est la faible mise en œuvre de ces lois et instruments en raison de lourdes contraintes en matière de politique, de capacités et de ressources, y compris au ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant.

Discriminations à l'égard des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres ou intersexuées

Bien qu'aucune disposition de la législation n'interdise l'homosexualité en RDC, les gens se comportent comme si c'était illégal et les Congolais LGBTI sont extrêmement exposés aux mauvais traitements qui sont alimentés par une tradition de discrimination, de marginalisation et de stigmatisation.³¹ Ils sont souvent rejetés par leur famille,

agressés, arrêtés, violés et menacés, et peu d'organisations les soutiennent. C'est pour cela qu'ils restent très discrets, se conformant extérieurement à la norme (par exemple en étant mariés et en ayant des enfants). Un projet de loi criminalisant l'homosexualité a été élaboré. S'il était discuté et adopté, il augmenterait les discriminations contre cette communauté.³²

À propos des masculinités

Une étude récente sur la masculinité menée par ONU Femmes en RDC et l'ambassade de Suède à Kinshasa³³ a révélé que, dans l'imaginaire collectif des personnes interviewées, les hommes sont imprégnés des caractéristiques associées à une vision hégémonique de la masculinité exercée par les hommes non seulement vis-à-vis des femmes, mais aussi à l'égard d'autres hommes qui sont dans une position de «subordination» ou dans des positions où ils ont moins de pouvoir.

1.3 Méthodologie

L'audit de genre s'appuie sur les travaux antérieurs de Kvinna till Kvinna et d'International Alert, respectivement intitulés Engendering the Peace Process³⁴ et Re-thinking Gender in Peacebuilding.³⁵ L'audit a été effectué pendant une période de 30 jours entre août et octobre 2015. Une visite de deux semaines à Gisenyi (Rwanda), à Goma, à Bukavu et à Kinshasa (RDC) a complété la revue bibliographique avec des interviews d'informateurs clés (KII). Au total, 55 informateurs (23 hommes et 32 femmes) issus du gouvernement, de la société civile, des ONGI, de l'ONU et des bailleurs de fonds en RDC ont été interviewés (voir liste de contacts dans l'Annexe I). Il faut noter que le rôle des organisations régionales n'a pas été évalué. Quelques parties prenantes qui résident dans d'autres pays ou qui étaient absentes pendant la visite sur le terrain ont été contactées par Skype ou par téléphone. De nombreuses autres personnes, groupes et institutions n'ont pas été contactés par manque de temps ou difficulté d'accès, notamment

les millions de femmes et d'hommes déplacés qui souffrent des conflits cycliques, les combattants démobilisés et leurs personnes à charge, les survivants de VBG (y compris les violences sexuelles), les chefs coutumiers et les leaders religieux. Un grand nombre de ces derniers pourrait jouer un rôle beaucoup plus important que celui qu'ils tiennent actuellement dans la promotion de l'égalité de genre. Malgré la période relativement courte passée en RDC et dans la région, la consultante estime que des données suffisantes ont été recueillies pour conduire une analyse informée et crédible.

Les personnes interviewées ont été sélectionnées à partir de listes fournies par International Alert et Kvinna till Kvinna, auxquelles ont été ajoutés les noms d'informateurs clés supplémentaires suggérés au cours des interviews. La consultante a été secondée dans l'organisation des interviews et des réunions par courriel et par téléphone avant son arrivée et elle a procédé à des contacts supplémentaires qui s'avéraient nécessaires. Un guide (voir Annexe II) a fourni un cadre flexible pour les interviews ouvertes, en tenant compte des expériences et de l'implication variées avec l'ACPSC des différentes parties prenantes. Les interviews ont été menées soit en anglais soit en français, en fonction de la préférence de la personne interviewée.

La consultante a incorporé toutes les réponses enregistrées pendant les interviews dans un outil matriciel de données Excel pour compiler et analyser les données de différentes sources. Le rapport a été structuré après identification des thèmes émergents regroupés en grandes catégories selon la structure d'origine, à savoir: le contexte, la mise en œuvre et le suivi ainsi que la coordination avec des questions transversales dans chacune des sections.



A photograph of a dirt road in a rural area. The road is wide and unpaved, with a reddish-brown hue. On the left side, there are several people standing near some greenery. On the right side, a person is walking away from the camera, carrying a large, colorful bundle on their head. The background is filled with dense, lush green trees and foliage. A power line with several small, white, bird-like objects hanging from it stretches across the top of the image. The sky is a clear, pale blue. A white rectangular box is overlaid on the center of the image, containing the chapter title.

Chapitre 2

Résultats et analyse

2. Résultats et analyse

2.1 Contexte: le genre et le processus qui a mené à la signature de l'ACPSC

«Ce n'est pas le gouvernement qui pousse les femmes à participer aux efforts pour la consolidation de la paix, c'est la souffrance qui les pousse.»³⁶

Le genre n'est pas un nouveau concept dans le développement et la consolidation de la paix en RDC et dans la région.³⁷ Cependant, d'après la manière dont les institutions et les organisations mettent en œuvre les programmes et les politiques «de genre», le genre équivaut uniquement aux femmes. Les femmes en RDC continuent à être définies en tant que mères et/ou en relation aux membres de la famille de sexe masculin plutôt que comme êtres en tant que tels.³⁸ Elles sont souvent représentées comme des victimes pauvres, rurales et vulnérables (c.-à-d. passives), notamment comme des victimes de violences sexuelles. En tant que victimes, elles ont besoin d'aide et ne sont pas capables d'agir pour elles-mêmes à cause d'un manque d'instruction, des modèles socioculturels qui les oppriment, des institutions patriarcales qui les excluent et des lois nationales qui ne les favorisent pas – ou, quand elles sont en leur faveur, ne sont pas intégralement mises en œuvre.

Cette description des femmes comme objets de charité ne tient pas compte de leur rôle actif, ni dans la paix ni dans les conflits. Les femmes peuvent être des défenseurs des droits humains³⁹ à l'instar de ces femmes congolaises qui représentaient une petite minorité au cours des pourparlers de Sun City en 2002: issues des partis politiques de l'opposition et de la société civile,

elles ont formé un groupe de femmes pour travailler ensemble et exercer une influence sur les débats et le contenu de l'accord. Elles ont fait ceci en formant une chaîne humaine, bloquant les sorties de la salle du comité jusqu'à la signature d'un accord. Les femmes peuvent également être auteures de violence: une personne interviewée par exemple a mentionné les épouses des hommes armés qui ne souhaitent pas qu'ils soient démobilisés étant donné que cela peut être leur seul moyen de subsistance.⁴⁰

Une analyse du texte de l'ACPSC révèle un manque flagrant d'intégration de la perspective du genre: le langage employé n'est pas sensible au genre, la référence aux personnes déplacées ne tient pas compte du fait que la majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) est constituée de femmes et d'enfants; l'impact différentiel du conflit sur les femmes et les hommes n'est reflété nulle part, tout comme les contributions de la société civile et des organisations de femmes à la consolidation de la paix. L'ACPSC ne mentionne pas le problème des masculinités militarisées, et bien que la violence sexuelle soit mentionnée une fois dans le troisième paragraphe de l'accord, elle est décrite comme un acte plutôt qu'un crime.

Le processus qui a mené à la signature a aussi souffert du manque de représentation des femmes: les onze signataires de l'ACPSC étaient des hommes, et sur quatre témoins, il n'y avait qu'une seule femme.⁴¹ Les quelques femmes issues de la société civile avaient un statut d'observatrice sans aucun pouvoir décisionnel, malgré le fait que de nombreux hommes et femmes aient travaillé et continuent de travailler pour la paix une fois de retour dans leurs communautés.

«Ça suffit» — la diplomatie en douceur des femmes à Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains (SOFAD) En tant que secrétaire exécutif de la SOFAD, Gégé Katana défend les droits des femmes en RDC, plus précisément dans le territoire d'Uvira, dans la province du Sud-Kivu, depuis plus de 30 ans: «C'est ma vie», dit-elle. Elle intervient avec son équipe dans des zones touchées par les conflits.

La SOFAD a soutenu la mise en place de différentes structures communautaires comme des clubs de paix (composés uniquement de femmes) et des groupes de dialogue communautaires (ouverts à la fois aux hommes et aux femmes) — quelques femmes sont même membres des deux. Ces groupes organisent régulièrement des réunions au cours desquelles sont débattues des questions relatives au genre, à la gouvernance, à la sécurité et à la paix.

Certains de ces groupes agissent aussi en tant que structures de résolution des conflits. Ils font de la recherche-action participative pour identifier ceux et celles qui engendrent l'insécurité et trouver des façons de les aborder. Une fois le premier contact établi, ils demandent une entrevue privée qui a généralement lieu dans un endroit convenu par les personnes impliquées où elles ne craignent pas pour leur sécurité. «Nous devons nous assurer que la personne invitée est en sécurité, même s'il/elle s'agit de notre ennemi; notre objectif est de discuter de la manière dont il/elle peut déposer ses armes et contribuer à la paix.»

La SOFAD organise aussi des «Tribunes d'Expression Populaire». Elle invite généralement tous les habitants du village à un événement culturel avec la SOFAD All Stars, un groupe de musique et de théâtre qui transmet des messages sur les femmes, la paix et la sécurité. Au cours de l'évènement, des membres des groupes locaux sont invités sur scène afin d'échanger avec les chefs de leurs communautés.

La SOFAD a réussi à réunir autour de la même table des femmes et des hommes de différents groupes ethniques. Elle estime non seulement que le dialogue à l'échelle locale est la solution permettant d'aboutir à la paix et à la réconciliation, mais aussi que les efforts des femmes dans ce sens ont besoin d'être reconnus et consolidés.

Le manque d'intégration du genre dans l'ACPSC ne peut être interprété qu'à travers une analyse du contexte

dans lequel il a été signé. Comme décrit ci-dessus, le 20 novembre 2012, devant l'impuissance de la MONUSCO à défendre la ville et la fuite de l'armée nationale (les FARDC), Goma a été envahie par le M23. On a signalé que sur leur chemin, certaines de ces troupes armées ont violé plus de deux cents femmes et filles⁴² à Minova et dans les villages voisins. La date du 20 novembre 2012 a fini par symboliser l'impuissance et la faiblesse de l'État congolais. En effet, six ans après les premières élections libres et neuf ans après l'Accord de paix de Sun City, l'État congolais a montré son inaptitude à restaurer son autorité et à construire une armée solide et unie. Au-delà de l'escalade de la violence dans l'Est, l'ACPSC (en omettant de mentionner le M23 ou tout autre groupe armé) «a de plus grandes ambitions que de simplement traiter cette éruption récente. Il souhaite s'atteler à la tâche inachevée du processus de paix de Lusaka-Sun City (1999–2006) et s'attaquer aux causes profondes de la violence dans la région. Celles-ci sont l'échec de la création d'institutions fortes et redevables au Congo ainsi que l'ingérence continue de la région dans l'est du pays».⁴³ Les six engagements pour la RDC résumant tout ce que, après quarante années d'indépendance, l'État congolais devrait faire pour mettre un terme aux causes profondes de l'insécurité. Cependant, sans la participation de la société civile et des organisations de femmes, cette analyse des causes profondes ne prend pas en considération le lien entre l'inégalité de genre et le conflit.



Gauche

Le réseau électrique d'Uvira vit sa vie comme il l'entend. L'électricité est souvent absente durant la journée, mais les pannes sont aussi fréquentes le soir et la nuit. Beaucoup de familles n'ont pas l'électricité à la maison. Ce sont les femmes qui s'occupent d'aller chercher et transporter l'eau provenant des bornes fontaines communales en ville.

Droite

Le mouvement des femmes au Congo a grandi de façon significative et a gagné en visibilité depuis le début des années 2000. La question cruciale est celle de la paix afin de combattre la violence à l'encontre des femmes et de s'assurer que plus de femmes participent aux processus de décisions politiques. Consolatrice Bukuru fait partie des nombreuses jeunes femmes qui ont choisi de s'engager dans cette lutte.



2.2 Mise en œuvre et suivi: le genre et les progrès de l'ACPSC

Au niveau national

«L'ACPSC a créé une bureaucratie très lourde qui est apparue plus préoccupée par l'établissement de longues listes de paramètres et d'objectifs que par l'exécution du travail.»⁴⁴

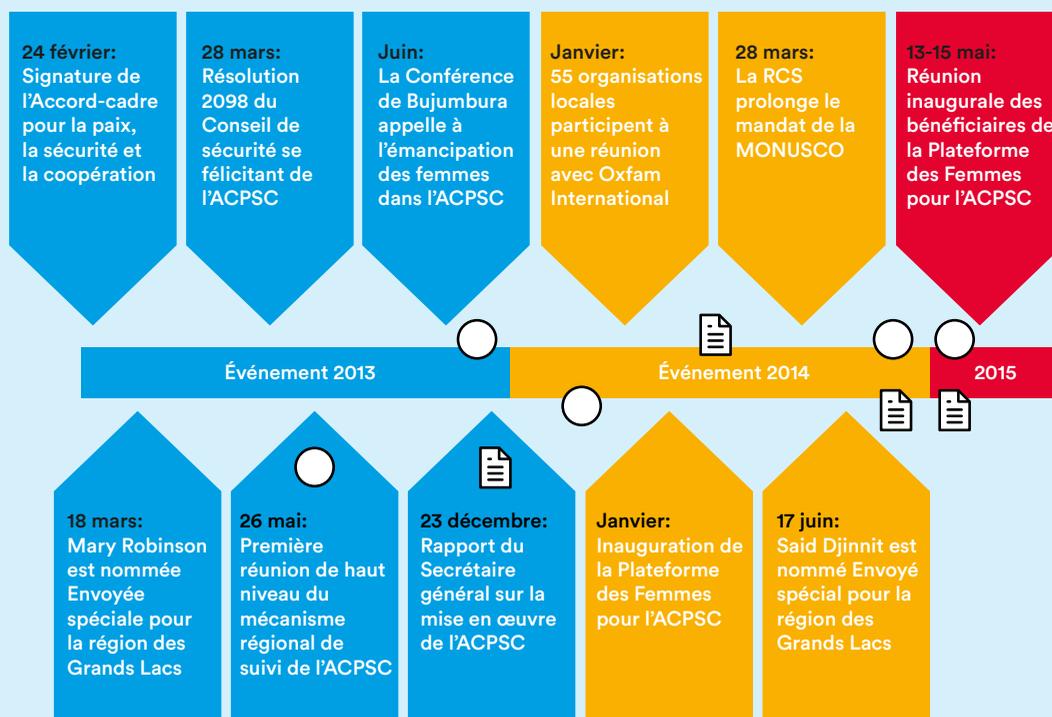
L'ACPSC a été surnommé l'«Accord-cadre de l'espoir» parce qu'il a

fourni «ce que nous n'avons pas eu pendant de nombreuses années: un semblant de processus de paix avec un suivi extérieur, des étapes clés et des objectifs clairs». ⁴⁵ Les personnes interviewées à qui on a demandé d'évaluer sur une échelle de 1 à 10 le niveau actuel de mise en œuvre de l'ACPSC par le gouvernement en RDC ont donné une note comprise entre 2 et 7, la majorité attribuant une note inférieure à la moyenne. Parmi les avancées, les personnes interviewées ont reconnu notamment la défaite du M23, l'établissement du programme national de démobilisation (sur

Encadré 2

L'objectif du graphique ci-dessous est d'aider les lecteurs à repérer facilement les différents événements qui ont eu lieu depuis la signature de l'ACPSC et qui sont analysés dans cette partie.

Encadré 2



○ Indique une réunion ROM

📄 Indique un rapport du Secrétaire général sur l'ACPSC

papier), le progrès lié au processus de diligence raisonnable (ou vérification préalable) applicable aux chaînes d'approvisionnement dans le secteur minier, l'adoption d'une série de lois sur les élections et la réforme du secteur de la sécurité, la nomination d'un conseiller spécial auprès du président pour la lutte contre les VSBG et le recrutement d'enfants, parmi d'autres actions. Les sceptiques affirment que cela aurait été accompli avec ou sans l'ACPSC et reprochent le peu de progrès accompli dans la réalisation des objectifs clés de l'ACPSC, principalement en raison d'un manque de dialogue véritable et d'un désaccord au sein des forces politiques congolaises sur certains aspects clés du programme de réformes. Le mécanisme national de suivi (MNS) et le processus de définition des étapes clés sont contrôlés depuis Kinshasa. Le MNS comprend deux organismes: un comité directeur présidé par le président et composé du Premier ministre et des ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de l'Intérieur et de la Sécurité, de la Justice, du Budget et des Finances; ainsi qu'un comité exécutif dirigé par le Coordinateur national, M. François Mwamba, et deux députés coordinateurs (l'un d'entre eux est la seule femme membre du MNS). Néanmoins, le groupe prévu d'experts n'a pas été établi. Le conseil consultatif prévu au sein duquel des représentants des organisations de femmes ainsi que de jeunes auraient pu être inclus avec l'objectif de «formuler des observations sur le fonctionnement du MNS et faire des recommandations utiles sur la mise en œuvre des réformes» n'a pas non plus été établi.⁴⁶ C'est pourquoi, malgré la présence formelle du représentant officiel de la société civile dans le comité de rédaction, la société civile a été impliquée dans un rôle consultatif très limité plutôt que participatif, et le manque de communication autour des

étapes clés avec la société civile et plus largement la population est l'un des facteurs qui explique le peu de progrès dont l'ACPSC a fait preuve jusqu'à présent.⁴⁷ Sans une implication accrue les acteurs locaux en RDC continuent leurs travaux de consolidation de la paix, mais ne disposeront pas des informations nécessaires pour exiger la redevabilité de leur gouvernement par rapport aux progrès réalisés vers l'atteinte des engagements nationaux de l'ACPSC qui pourraient, s'ils sont appliqués, aboutir à l'établissement d'une sécurité durable.

La matrice pour les engagements nationaux de l'ACPSC a été établie au cours d'un processus long et complexe de plus de deux ans et compte 46 étapes clés et 247 indicateurs pour le suivi et la mise en œuvre des réformes nécessaires. Parmi ceux-ci, pas plus de 10 indicateurs suivent les questions liées au genre, et ceux-ci ne sont pas à proprement parler des indicateurs parce qu'ils ne tiennent compte ni du sexe ni de l'âge des populations et qu'ils ne mesurent pas non plus les changements au sein des populations masculines et féminines au fil du temps (voir encadré 3). Même si la matrice peut être considérée comme médiocre du point de vue de l'inclusion du genre, les références éparses aux femmes, aux jeunes et à la société civile peuvent toutefois être lues comme une reconnaissance officielle du rôle que ces acteurs peuvent jouer dans l'avancement de leurs priorités. Aucun des documents liés à l'ACPSC examinés pour cet audit de genre n'a traité en profondeur de la sexospécificité de la catégorie des «jeunes» au-delà de son utilisation dans la phrase «les femmes et les jeunes».

En mai 2015, un séminaire de trois jours a rassemblé des membres du gouvernement, des membres du corps diplomatique, des partenaires du développement, des représentants de

la société civile, le secteur privé, des organisations confessionnelles et le bureau de l'ONU en RDC ainsi que des groupes thématiques sectoriels afin de réduire le nombre d'indicateurs et d'étapes clés, d'en faire 81 priorités et d'affecter un budget correspondant pour l'année 2016. Malgré un départ très prometteur avec la mention en première page du plan d'action de la politique de l'armée (FARDC) visant à combattre les violences sexuelles et à donner la priorité au renforcement des capacités en vue d'assurer la sécurité autour des élections et de veiller à la prise en compte du genre par la police, le reste du document évoque très peu la question du genre. Il est inquiétant de constater qu'un indicateur place les filles et les personnes vivant avec un handicap dans la même phrase «les encourageant à s'inscrire à l'école», comme si la stratégie nécessaire était la même pour les deux groupes. Dans le dernier et sixième engagement, le genre fait l'objet d'une section propre, mettant l'accent sur la promotion de l'autonomie des femmes et le soutien à la mise en œuvre du plan d'action national 1325, de la stratégie sur la lutte contre les violences sexuelles et de la stratégie pour la participation politique des femmes. Au moment de la rédaction de ce rapport, les indicateurs et le budget sont en attente d'approbation.

La société civile mène des actions de suivi parallèlement au suivi officiel du MNS: le RRSSJ publie des rapports semestriels (le troisième a été publié en juin 2015).⁴⁸ Parmi de nombreux efforts de coordination en RDC, on peut citer l'atelier CORDAID à Bukavu en mars 2015, l'atelier de la SOFAD à Uvira en août 2015, et les ateliers d'International Alert avec le réseau d'acteurs locaux pour la paix (Réseau Congolais des Artisans de Paix) à Goma et à Bukavu en septembre 2015. Les obstacles ont été identifiés et des recommandations ont

été émises pour réaliser de nouvelles avancées pour chaque engagement.⁴⁹ Un canal officiel pour que la société civile et les organisations de femmes puissent suivre et mettre en œuvre l'ACPSC a également été exigé au-delà de la simple consultation (sous la forme d'un comité consultatif qui aurait dû être mis en place dans le MNS ou dans un autre mécanisme).

En conclusion, l'intégration de la question du genre au sein de l'ACPSC et de ses étapes clés et indicateurs est très limitée. Il faudrait un point de départ différent, prenant en compte aussi bien les femmes que les hommes comme des acteurs clés pour aboutir à une paix inclusive et durable. Mais sans aller aussi loin que la réécriture de tout le document, le simple fait d'inclure des indicateurs sensibles au genre exigeant que le sexe et l'âge soient désagrégés et d'éviter de placer les femmes avec d'autres catégories «marginalisées» permettrait d'évaluer les progrès réalisés en fonction de leur impact sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

Aux niveaux régional et international

Au niveau régional, la perception des parties prenantes interviewées est que les progrès sont encore plus lents. Il existe un mécanisme de suivi et un plan d'action pour la mise en œuvre des engagements régionaux dans l'ACPSC. Depuis que Reilly et Warren (2014) ont analysé l'inclusion du genre en 2014,⁵⁰ aucun autre plan n'a été élaboré étant donné que les 15 priorités choisies restent pertinentes à l'heure actuelle. Les rapports des réunions du Mécanisme régional de suivi mentionnent de manière explicite les femmes dans différents cas, à savoir en reconnaissant «l'importance des femmes et des jeunes

dans le développement économique», en demandant aux partenaires du développement de mettre en place «des projets à impact rapide aux niveaux régional et local, en ciblant en particulier les femmes et les jeunes», et en promouvant «des approches multisectorielles mettant l'accent sur des initiatives de développement, spécifiquement pour les femmes et les jeunes». Les exigences liées au genre dans le plan d'action régional figurent dans l'encadré 3.⁵¹

Deux organisations de femmes sont mentionnées en tant que responsables de la mise en œuvre des activités dans 1.5: FAS (Femmes Africa Solidarité) et Forum des Femmes CIRG. Un exercice de grande ampleur incluant explicitement la participation des organisations de femmes a été effectué par le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (OESG) pour terminer les travaux de restitutions de la société civile de l'état de mise en œuvre de l'ACPSC en RDC, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda.

Au niveau international, lorsqu'elles sont interrogées à propos du genre, les personnes interviewées mentionnent «la plateforme de Mary Robinson», c'est-à-dire la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (appelée ci-après «la Plateforme»), lancée en janvier 2014.⁵² La Plateforme a été créée pour soutenir la participation active des femmes dans l'Accord-cadre et pour s'assurer que leurs voix et aspirations soient communiquées efficacement à travers la région conformément à la RCS 1325. Un conseiller en genre a été recruté sous l'autorité de l'OESG. En mai 2015, une première réunion en RDC avec les bénéficiaires de la Plateforme a eu lieu à Goma et a été accompagnée d'un exercice de suivi des activités ayant lieu au niveau local. Le Secrétaire général des Nations Unies a

fait référence à la Plateforme comme étant «un moyen unique pour s'assurer que les voix des femmes des Grands Lacs soient entendues et qu'elles participent activement à la prise de décision ainsi qu'au développement social et économique de la région».⁵³

Cependant, bien qu'un élan ait été créé autour de l'importance capitale du leadership et de l'émancipation des femmes, de nombreuses personnes interviewées en RDC disposaient de peu d'informations sur le statut de la Plateforme⁵⁴ et quelques-unes ont soutenu que les bénéficiaires étaient «sélectionnés par le gouvernement» et que «le manque de transparence et l'absence de critères de sélection des bénéficiaires était devenu un obstacle à la participation d'autres organisations».⁵⁵ Mais indépendamment de la fonctionnalité ou de l'absence de fonctionnalité de la Plateforme, celle-ci semble en être restée au financement sporadique des organisations de femmes plutôt qu'à la promotion de la participation politique des femmes aux plus hauts niveaux. Les prochaines étapes prévoient notamment une évaluation externe de la Plateforme et une forte mobilisation des ressources pour amplifier son action.

Les rapports réguliers du Conseil de sécurité de l'ONU sur les progrès de l'ACPSC et le mandat de la MONUSCO (voir chronologie avec bibliographie dans l'Annexe III) abordent des questions relatives à la VSBG et à l'impact des conflits sur les femmes et les enfants, appellent les conseillers en protection des femmes d'ONU Femmes à dialoguer avec les parties prenantes au conflit, demandent qu'une attention spéciale soit accordée aux femmes et aux enfants parmi les combattants démobilisés et se réfèrent à la RCS 1325.⁵⁶ Les éléments clés des 4 piliers de la RCS 1325 (prévention, participation, protection et secours et

relèvement) sont inclus dans les étapes clés au niveau régional et national à différents degrés (voir encadré 3). Cependant, les liens entre l'ACPSC et la RCS 1325 ne sont pas explicites, ce qui crée deux processus parallèles qui ne se renforcent pas mutuellement. Des plans d'action régionaux et nationaux sur la RCS 1325 existent. Le plan d'action national pour la RDC a été développé en 2010 et revu en 2013. Cependant, les seuls changements figurant dans cette révision concernaient l'apparition du nouveau budget en première page et l'établissement de comités de pilotage à différents niveaux (national, provincial et territorial) dont la plupart ne fonctionne pas. Le comité national de pilotage a récemment instauré un secrétariat exécutif qui, un mois avant l'anniversaire de la RCS 1325 à New York, s'attelle à apprécier ce qui a déjà été accompli. Une personne interviewée a d'ailleurs décrit ces comités comme des «structures avec peu de contenu».

Malgré une sensibilisation accrue et bien que la RCS 1325 ait été traduite en plusieurs langues locales, la réalité est que l'ACPSC fait preuve de peu d'inclusion du genre et d'une faible participation authentique des femmes. Ce phénomène est lié au premier point présenté ci-dessus à propos des pratiques et politiques discriminatoires en RDC, pays qui se classe parmi les dix pays ayant l'indice d'égalité de genre le plus bas. La RCS 1325 n'aura un impact significatif que si des changements fondamentaux sont réalisés dans l'environnement du pays, ce qui exige des efforts concertés à tous les niveaux. Le maigre budget national, l'immense territoire, la décentralisation complexe du pays et un nombre pléthorique de structures et de cadres ont entraîné la ratification de nombreuses conventions dont la mise en œuvre est inexistante. Dans un pays où la majorité des personnes vivent dans des zones rurales

reculées et où les instruments juridiques et politiques sont méconnus, cela explique la lenteur des progrès.

L'intégration économique et le renforcement de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) font partie du plan d'action national discuté ci-dessus pour réunir des conditions satisfaisantes permettant aux femmes de jouer un rôle clé dans la gouvernance économique, la protection des droits et le développement social et économique. Si la paix était également envisagée comme faisant partie intégrante du développement social et économique, cet engagement serait une priorité pour les gouvernements signataires. Or le fait que les membres de la CEPGL s'acquittent inégalement de leurs cotisations démontre la faiblesse de leur engagement en faveur du progrès dans ce domaine.

2.3 Coordination: le genre et les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'ACPSC

«Le rôle des femmes congolaises dans la consolidation de la paix ne doit pas être consultatif, mais participatif.»⁵⁷

Le ministère du Genre, de la Famille et des Enfants est le point focal pour les ONG nationales et internationales et les bailleurs qui travaillent sur les questions liées au genre. Le titre du ministère révèle une fois de plus l'association des femmes au rôle de mère ou à leur lien avec un membre de la famille. Le ministère pourrait et devrait servir de «garde-fou» dans le processus de définition des étapes clés sensibles au genre pour l'ACPSC. Cependant, une analyse organisationnelle et institutionnelle du ministère en 2013⁵⁸ a

Encadré 3

Les quatre piliers de la RCS 1325.

Encadré 3

Participation

La RCS 1325

appelle à la participation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision, y compris au sein des institutions nationales, régionales et internationales; dans les mécanismes pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits; dans les opérations de paix, en tant que femmes soldats, policières et civiles; et en tant que représentantes spéciales du Secrétaire général des Nations Unies.

Etapas clés nationales de l'ACPSC

Il y est seulement fait référence au «nombre de mesures prises pour intégrer le genre au sein de l'armée» et à une mesure sur la capacité opérationnelle de la police à combattre la violence sexuelle, sans expliquer comment cela va être fait ou ce que cela signifie exactement. Il n'y a pas d'injonction de désagréger les données lors du suivi de «degré de satisfaction de la population en ce qui concerne les services fournis par la police», où les hommes et les femmes peuvent avoir des perceptions radicalement différentes. L'inscription des femmes sur les listes électorales est le seul indicateur de l'engagement pour la démocratisation.

Etapas clés régionales de l'ACPSC

Les points 1.5 a/b/c relatifs à la participation de la société civile et des associations de femmes dans les efforts de consolidation de la paix au niveau régional, à savoir la création de la Plateforme; un Comité régional pour le plan d'action régional pour la RCS 1325; et le renforcement du partenariat entre les associations de femmes, le Forum des Jeunes et le forum de la société civile.

Protection

La RCS 1325

appelle à la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles basées sur le genre, y compris dans les situations d'urgence et humanitaires comme dans les camps de réfugiés.

Etapas clés nationales de l'ACPSC

La violence sexuelle est mentionnée dans le cadre du suivi des capacités opérationnelles de la police et du nombre «d'agressions» commises; le harcèlement sexuel à l'école est également abordé.

Etapas clés régionales de l'ACPSC

Les points 6.1 a/b/c appellent au développement et/ou à l'application de la législation pénale nationale; l'échange de leçons apprises au cours d'au moins deux ateliers régionaux; le soutien des interventions actuelles (notamment celles de Panzi Hospital et Heal Africa): les points 7.3 a, b et c appellent à l'inauguration du centre de formation régional VSBG à Kampala; et la formation du secteur de la sécurité et du secteur juridique.

Prévention

La RCS 1325

appelle à l'amélioration des interventions dans la prévention de la violence faite aux femmes, y compris les poursuites judiciaires de ceux qui sont responsables de violations du droit international; renforcer les droits des femmes dans le droit national, et soutenir les initiatives locales de femmes pour la paix et les processus de résolution de conflits.

Etapas clés nationales de l'ACPSC

Dans les secteurs conventionnels de l'intégration socio-économique, de l'éducation et de la santé, il y a des indicateurs qui suivent l'accès des femmes, des jeunes et des personnes âgées aux comptes bancaires; l'augmentation de la parité entre l'éducation des garçons et des filles au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel; la hausse du nombre de femmes enseignantes; l'accès des femmes au planning familial; et la couverture du traitement antirétroviral parmi les femmes enceintes. En termes de diversité socioculturelle, le ministère du Genre est mentionné pour l'adoption d'instruments nationaux pour lutter contre l'intolérance, mais l'indicateur mesure le «nombre de mesures prises pour lutter contre le sectarisme, les stéréotypes, la discrimination et les insultes à caractère racial ou tribal». Les insultes basées sur le genre ne sont pas mentionnées malgré le fait que les représentants du gouvernement interrogés dans le cadre de ce rapport ont déclaré que cela représentait un problème.

Etapas clés régionales de l'ACPSC

Le point 4.1d appelle à la création de perspectives économiques pour les femmes et les jeunes (microfinance, création de marchés et de coopératives) et le renforcement des capacités des commerçants transfrontaliers.

Secours et relèvement

La RCS 1325

appelle à l'avancement des mesures de secours et de relèvement pour résoudre les crises internationales à travers le prisme du genre, y compris en respectant la nature civile et humanitaire des camps de réfugiés, et en prenant en compte les besoins particuliers des femmes et des filles dans la conception des camps et des installations de réfugiés.

Etapas clés nationales de l'ACPSC

L'indicateur mesurant la consolidation de l'autorité de l'Etat fait le suivi des «mesures prises pour faciliter le retour et la réintégration des PDI et des réfugiés». Cet indicateur suppose, peut-être de manière incorrecte, que l'implication du ministère du Genre signifiera qu'une attention particulière sera automatiquement accordée aux différents besoins des hommes, des femmes, des garçons et des filles. À propos de la réconciliation, «des mesures prenant en considération le rôle et les intérêts des femmes dans les mécanismes et les structures pour la réconciliation et la réparation» sont mentionnées, tout comme le ciblage des «jeunes femmes vulnérables» parmi les anciens combattants.

Etapas clés régionales de l'ACPSC

Les points 2.1a, 2.3a concernent le plan national DDR/RR et l'attention particulière requise pour les jeunes, les femmes et les enfants vulnérables associés aux groupes armés; des programmes sexospécifiques pour les combattants et les personnes à leur charge s'imposent.

Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

révélé son incapacité à mettre en œuvre son mandat ainsi que son manque d'expertise technique sur le genre et l'intégration de cette problématique; de plus, les points focaux chargés du genre déployés dans les provinces n'ont pas d'appui technique et institutionnel approprié. En l'absence d'une représentation provinciale du MNS, le groupe de travail thématique provincial sur le genre et ses sous-groupes pourraient jouer un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi des engagements dans l'ACPSC. Toutefois, le ministère tout comme les points focaux au niveau provincial ont besoin d'un appui institutionnel et technique ainsi que de ressources.

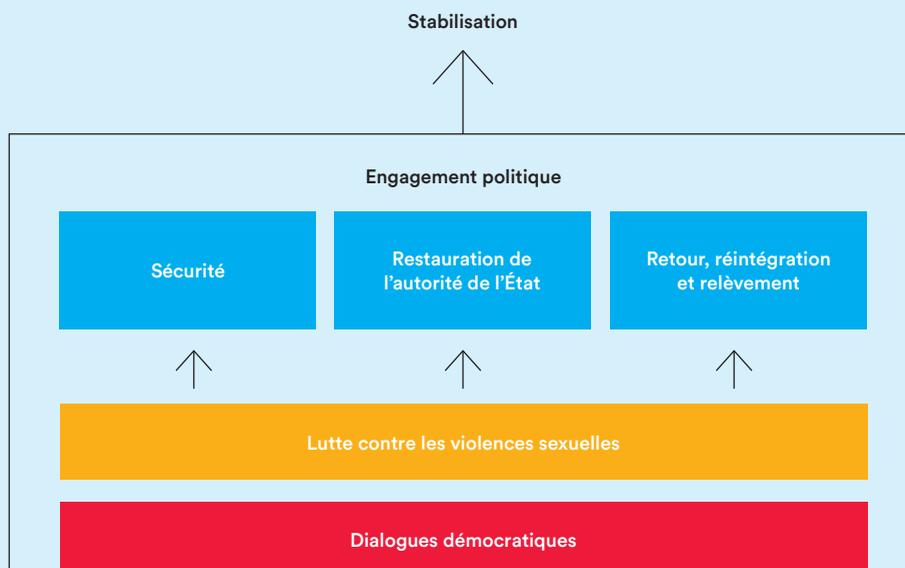
Le STAREC, sous tutelle du ministère de la Planification, étant le principal mécanisme gouvernemental d'attribution des ressources pour la stabilisation de zones prioritaires touchées par les conflits, il devrait être considéré et utilisé comme un acteur clé pour la mise en œuvre de l'ACPSC. Cependant, le STAREC ne possède pas

suffisamment de ressources pour sa mise en œuvre.

Avant même la signature de l'ACPSC, un processus de révision de l'ISSSS avait commencé, en se basant sur un examen critique des résultats insuffisants de la première phase de stabilisation. La nouvelle ISSSS met l'accent sur les causes profondes du conflit auxquelles les programmes doivent s'attaquer à travers les 5 piliers exposés ci-dessous. Le genre est un thème transversal, comme la stratégie le souligne: «Les interventions seront conçues, planifiées, mises en œuvre et évaluées afin d'éviter un impact négatif sur la dynamique de conflit au profit d'un impact positif, et d'avoir un impact positif sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles et leurs relations entre eux/elles.»⁵⁹ Cependant, il est crucial que le genre ne se limite pas à un domaine au sein du pilier de la violence sexuelle, mais qu'il soit véritablement intégré dans les différents piliers, d'autant plus que les représentants du gouvernement ont déclaré le contraire: «Le genre, les

Encadré 4
Les cinq piliers de la stratégie de l'ISSSS 1.

Encadré 4



femmes... tout ce que nous traiterons à travers le combat contre la violence sexuelle»,⁶⁰ renforçant ainsi la stigmatisation des femmes uniquement en tant que victimes de violence sexuelle.

Dans l'ISSSS et les évaluations des besoins qui ont été effectuées au cours de l'élaboration des plans d'action provinciaux, quatre dynamiques de conflit ont été identifiées: les problèmes de sécurité, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, les dynamiques régionales, et l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, plutôt que d'examiner la manière dont le genre joue un rôle dans chaque dynamique de conflit, l'analyse avait tendance à être réduite à un simple paragraphe consacré aux femmes. Cela représente une occasion manquée. Les stratégies qui ont résulté de ces évaluations au niveau provincial et les plans d'action qui ont été validés par le ministère de la Planification au niveau national en avril 2015 seront financés par un fonds fiduciaire à travers un appel d'offres, bien que le genre n'ait pas été intégré. Cependant, pour pouvoir s'assurer de l'intégration du suivi et de l'évaluation dans la mise en œuvre de l'ISSSS, le Royaume-Uni, par le biais de son ministère du Développement international (DFID), et pour soutenir le STAREC et la MONUSCO, s'est engagé à financer la conception et la gestion d'un solide système de suivi et d'évaluation (S & E) qui peut apprécier les progrès en matière de réalisation des objectifs de l'ISSSS et fournir des preuves pour soutenir des prises de décision élargies à toutes les parties prenantes. L'ISSSS est le cadre global logique pour la stratégie visant à mesurer l'impact, mais elle pourrait aussi servir à mesurer la manière dont l'ISSSS contribue aux différents volets de l'ACPSC. Par conséquent, les indicateurs devraient étendre le langage pour bien saisir les

dynamiques du genre et leur transformation.

Après un processus visant à reconfigurer la mission de l'ouest à l'est du pays, la MONUSCO, en collaboration avec l'OSESG, est reconnue pour avoir établi un lien entre le suivi et la mise en œuvre de l'ACPSC par le MNS et la société civile par le biais de sa section des affaires civiles. Cependant, l'accent est mis sur le soutien aux FARDC et sur le combat des groupes armés à l'Est, tandis que le dialogue politique sur la participation des femmes qui devrait se produire aux niveaux supérieurs à Kinshasa est considéré comme moins prioritaire. En tant qu'outil politique, l'ACPSC peut aider la MONUSCO à participer aux plus hauts niveaux et à poser les bonnes questions: non seulement sur le nombre de femmes à faire entrer en politique, mais également sur la place et l'espace que le gouvernement et les autres acteurs politiques sont prêts à leur octroyer. Pour la MONUSCO, cela signifie que, pour promouvoir les femmes candidates aux élections, le travail classique plus technique avec les organisations de femmes continuera, mais d'autres interventions sont aussi nécessaires, à savoir faire comprendre aux partis politiques que l'inclusion des femmes dans leurs listes (en tant que représentantes de plus de la moitié de la population) contribuera à augmenter leurs chances de victoire. Ceci est particulièrement pertinent dans le contexte de la révision de la loi électorale de janvier 2015 qui a vu la suppression du système des quotas (30%) présent dans la version précédente de la loi. Il n'y a donc plus de réelle obligation pour les partis politiques d'inclure des femmes dans leurs listes de candidats.

Des ressources ont été promises à la région par différents partenaires de développement: la Banque mondiale a

promis 1 milliard de dollars américains pour soutenir dans la région les activités qui poursuivent la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération; au moins 3,2 milliards de dollars américains ont été alloués au Burundi, à la République démocratique du Congo, au Rwanda, à l'Ouganda, à la République unie de Tanzanie et à la Zambie dans le cadre du onzième Fonds européen de développement (2014–2020). Par ailleurs, le DFID a un vaste programme de paix et de stabilisation dans l'est de la RDC qu'il n'avait pas avant l'ACPSC. Ainsi, bien que l'ACPSC ne soit pas un cadre de coordination des bailleurs, il a agi comme un catalyseur pour mettre la paix et la stabilité au premier plan des programmes de développement. Un lien plus étroit entre l'ACPSC et l'ISSSS devrait être développé même si d'autres bailleurs ne voient pas la valeur ajoutée de l'ACPSC et s'en tiennent à leurs pratiques habituelles en ce qui concerne les programmes sectoriels relatifs à la santé, l'éducation, etc. tout en mettant en œuvre l'acheminement par les ONGI des fonds des bailleurs vers les organisations locales et en fournissant un appui au renforcement des capacités.

La société civile influence davantage la prise de décision politique à travers le plaidoyer que par la consultation étant donné que les autorités nationales et les acteurs internationaux consultent rarement la société civile. Le rôle spécifique des organisations de femmes au sein de la société civile comprend des actions de lobbying et de plaidoyer par des femmes congolaises de différentes alliances auprès du gouvernement congolais et du parlement, de l'ONU et des communautés régionales (SADC, CIRGL, COMESA). Au sein et en dehors de la mission de la Plateforme, les organisations de femmes se sont rencontrées aux niveaux local, national et régional à différentes occasions pour

discuter de la mise en œuvre et du suivi de l'ACPSC. Ce qu'il est convenu d'appeler les «questions de femmes» est considéré comme l'apanage des femmes, que ce soit dans la société civile ou la vie publique. Conformément aux recommandations émises dans le Profil de la RDC en matière de genre pour l'année 2014, «les bailleurs devraient impliquer à la fois les femmes et les hommes dans les “prétendues questions de femmes” et encourager les parties prenantes nationales et internationales à en faire de même». De plus, «peut-être le temps est venu d'insister sur la nécessité d'intégrer le mouvement des femmes ainsi que leur participation dans la société civile en général et dans les sphères de prise de décision».⁶¹

De nombreuses personnes interrogées ont insisté sur le besoin d'une dynamique forte ou d'une plateforme d'organisations de femmes parlant d'une seule et même voix et organisée avec un calendrier d'activités pouvant suivre les progrès, partager les informations, etc. Actuellement, le mouvement est modeste et fragmenté après des années de conflit et de mise en concurrence pour accéder aux ressources. Il souffre à bien des égards des mêmes maux que le gouvernement, si on compare leur façon de se rendre d'un événement à l'autre sans rendre compte des informations reçues à leurs circonscriptions et sans les traduire en actions engendrant un impact concret sur le terrain. Parce qu'elles sont petites et fragmentées, peu d'organisations de femmes reçoivent des fonds directement des bailleurs bilatéraux. Il est nécessaire de trouver des approches innovatrices pour renforcer la société civile, à l'échelle nationale et régionale, surtout quand les relations entre la région et l'État sont tendues.

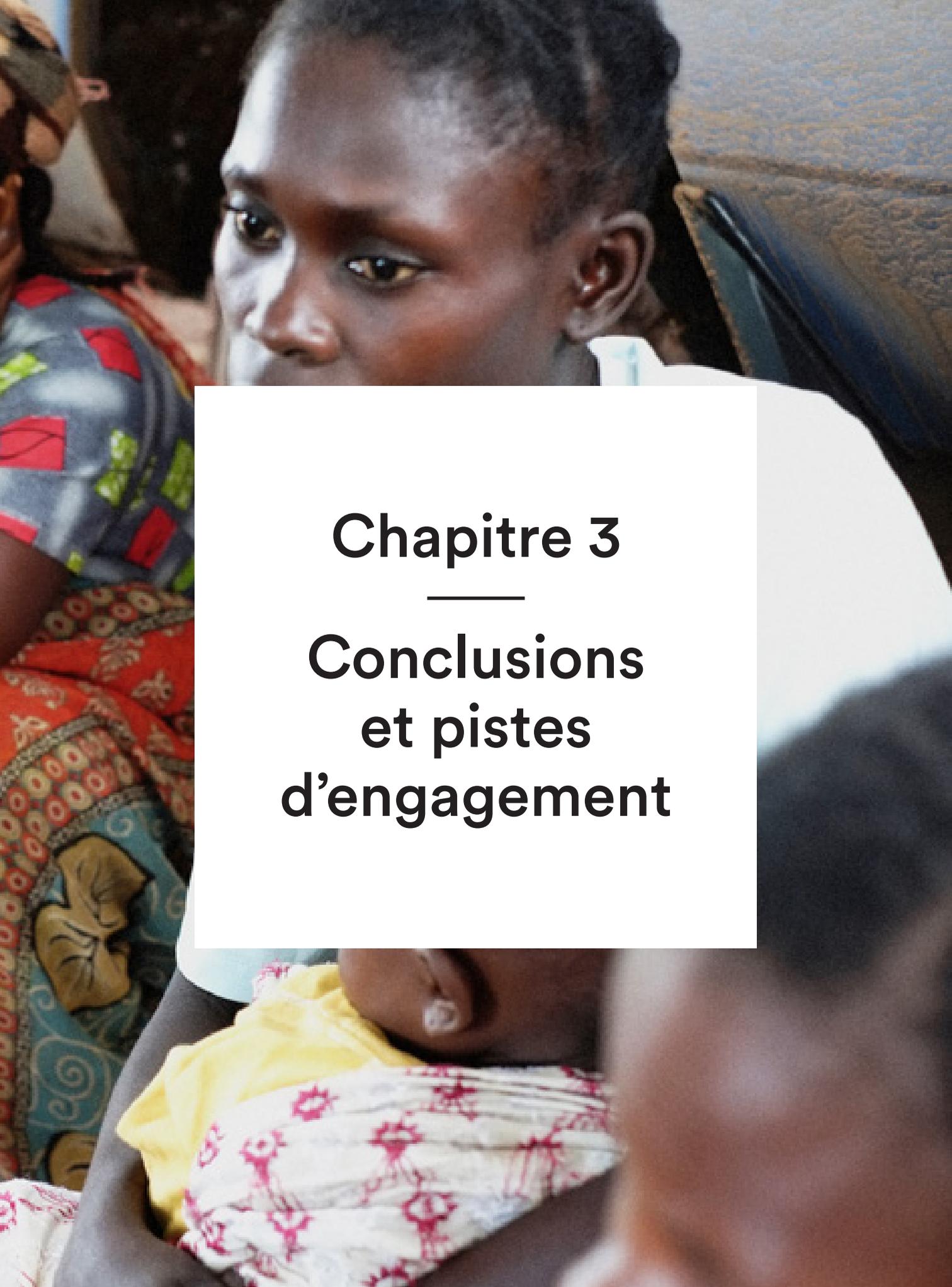
Droite

La campagne Rien Sans Les Femmes a rassemblé plus de 50 organisations de droits des femmes en RD Congo pour demander l'égalité représentation des femmes et des hommes dans les instances de prises de décisions à tous les niveaux. Photos de la marche pacifique à Bukavu, Sud-Kivu, mai 2015. Photo: International Alert.









Chapitre 3
—
**Conclusions
et pistes
d'engagement**

3. Conclusions et pistes d'engagement

«La portée des engagements est la plus vaste depuis des décennies et couvre tous les aspects de la sécurité humaine et de l'expression démocratique. Dans ce sens, c'est potentiellement un outil très utile pour n'importe quelle mise en œuvre sérieuse d'un processus de réforme dans le pays.»⁶²

L'ACPSC a identifié correctement deux facteurs clés du conflit: l'ingérence étrangère en RDC et le dysfonctionnement des institutions publiques congolaises. Son ambition, traduite en six engagements nationaux, est de créer un élan décisif pour s'attaquer aux causes profondes des conflits récurrents en RDC et dans la région des Grands Lacs. Cependant, deux ans après son lancement, il n'a pas encore atteint ses objectifs. Au niveau national, ni les structures étatiques ni la société civile ne se sont appropriées les six engagements en dehors d'un petit nombre d'organisations participant à la rédaction de rapports de suivi et organisant des séances sur le degré de mise en œuvre des engagements nationaux. Plusieurs personnes interviewées ont affirmé qu'après la défaite du M23, il semblerait que le gouvernement de la RDC ait changé de position à l'égard de l'ACPSC, qu'il verrait plus comme un fardeau que comme un cadre vis-à-vis duquel il s'est engagé et qui constitue un outil utile pour s'attaquer aux causes des conflits.

Cependant, l'ACPSC a contribué à attirer l'attention sur une série de questions de première importance et à créer un ensemble d'étapes clés et d'indicateurs communs pour effectuer le suivi des progrès à l'échelle nationale et régionale. Dans un contexte préélectoral où le risque d'instabilité est accru, l'ACPSC devrait être considéré comme l'outil le plus puissant de la

communauté internationale pour accompagner toute tentative de la part du gouvernement de la RDC (et de la société civile) de s'attaquer aux questions fondamentales soulevées dans l'ACPSC «parce qu'il n'y aura pas de nouvelle occasion dans un avenir prévisible d'attirer l'attention du CSNU et de l'UA sur le cas de la RDC, après deux décennies de vaines tentatives pour convaincre les dirigeants de la RDC qu'ils représentent le plus grand défi de leur pays».⁶³ Ci-dessous figure une série de pistes d'engagement basée sur l'analyse de l'intégration du genre dans le processus et le contenu de l'ACPSC.

3.1 Sur la redéfinition du genre dans la consolidation de la paix

Il existe une grande variété de concepts relatifs au genre en RDC, dont l'analyse de genre, les violences basées sur le genre (VBG), la violence sexuelle dans les conflits, la participation politique des femmes et la parité hommes-femmes, etc. Cependant, la manière dont ils s'articulent les uns aux autres n'est pas claire et l'idée dominante selon laquelle «le genre est égal aux femmes, et donc aux victimes de violence sexuelle» compromet l'élaboration de programmes plus efficaces pour l'égalité de genre. Si l'ACPSC a vocation à être utilisé comme l'accord-cadre clé pour apporter la paix et la stabilité en RDC et dans la région, les parties prenantes clés doivent élargir et approfondir le concept de genre dans la consolidation de la paix: reconnaître que les hommes et les femmes en tant qu'acteurs sociaux jouent des rôles multiples et différents; que les femmes et les hommes ont des expériences différentes des conflits et de la paix; qu'ils ont un accès différent aux ressources (y compris au pouvoir

et à la prise de décision); et qu'ils ont des besoins pratiques et des intérêts stratégiques différents liés aux rapports de pouvoir entre les sexes.

Des mesures concrètes impliqueraient de: s'assurer que dans chaque texte les femmes et les hommes soient présentés comme des personnes contribuant de manière effective à la paix; d'utiliser un langage sensible au genre et d'éviter d'employer les termes «femmes et enfants», «femmes et jeunes» ou d'associer les femmes aux catégories marginalisées; et d'organiser des formations pour la prise de conscience et la sensibilité au genre à l'intention de tous les membres des organes clés.

Ces mesures offrirait la possibilité d'une analyse plus fine et plus nuancée des dynamiques dans l'est de la RDC, ce qui permettrait de mieux cibler les activités (par ex. ne pas simplement utiliser l'approche globale «femmes et jeunes», mais examiner d'une manière plus détaillée les vulnérabilités et capacités spécifiques des un(e)s et des autres) et de changer les attentes relatives à la masculinité et à la féminité qui perpétuent l'inégalité et l'exclusion.

3.2 Sur la participation effective plutôt que la simple consultation des organisations de femmes en particulier, et de la société civile en général

Bien que les femmes et les hommes congolais organisés en groupes de femmes et en organisations de la société civile aient localement œuvré pour ramener la paix et pour consolider la résilience des communautés durant les conflits armés persistants, ils n'ont toutefois pas été impliqués dans le processus de l'ACPSC à Addis-Abeba en

2013. Comme l'a souligné avec franchise une personne interviewée, «Peu importe qu'il y ait des femmes, des hommes ou des chiens autour de la table, il s'agit de ces chefs d'État traitant de relations d'État». Or, des études ayant prouvé que les hommes et les femmes abordent les problèmes de façon différente, cela importe donc beaucoup.⁶⁴ Malgré les efforts déployés par la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (OSESG) pour faire participer la société civile et les organisations de femmes dans le suivi et la mise en œuvre de l'ACPSC, leur rôle a été davantage consultatif et elles n'ont pas pu participer de manière significative aux mécanismes de prise de décision. Au-delà de la prédominance masculine de l'élite politique et militaire qui contrôle les processus de paix officiels (niveau 1), les efforts de médiation officiels à l'échelle locale ou (niveau 2, que l'on appelle aussi la médiation citoyenne) où les femmes jouent un rôle quotidien important en RDC doivent être reconnus comme partie intégrante des processus de paix. Cela doit avoir lieu non seulement au niveau programmatique à travers de petites subventions, mais aussi au niveau politique.

Des mesures concrètes impliqueraient ce qui suit: établir un canal formel pour que la société civile et les organisations de femmes puissent effectuer le suivi et mettre en œuvre l'ACPSC (sous la forme d'un comité consultatif qui aurait dû être en place dans le MNS ou dans un autre mécanisme); spécifier des quotas minimaux de femmes au sein des principaux organes de suivi et de mise en œuvre; élaborer un mécanisme pour garantir ou contrôler le financement de la participation des femmes dans la mise en œuvre ou le suivi en appliquant une budgétisation spécifique au genre. Au niveau régional, renforcer les initiatives permettant la participation

significative d'un large éventail de la société civile et des organisations de femmes est très important quand les relations entre les États sont mauvaises,⁶⁵ et ce, par le biais d'un mécanisme cohérent⁶⁶ qui soit inclusif, ouvert, transparent et fiable.

3.3 Sur le besoin d'une assistance technique continue relative à la prise en compte de la problématique du genre

La majorité des programmes de développement et de coopération en RDC souffre de l'absence d'une intégration véritable du genre; la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires au sein des engagements nationaux et régionaux de l'ACPSC exigera une assistance technique pour l'intégration effective de la problématique du genre aux niveaux national et régional.

Un besoin concret au niveau national serait d'établir une cartographie détaillée qui faciliterait une bonne compréhension des réalités locales en impliquant de façon active les femmes et les hommes dans la conception, la formulation ou la mise en œuvre des programmes. Dans le même temps, il est crucial de renforcer le ministère du Genre pour qu'il puisse mener efficacement le processus de suivi et de mise en œuvre de l'ACPSC. Au niveau régional, de la même manière que la Banque mondiale et l'OSESG ont établi un centre d'assistance technique chargé de veiller à ce que les projets à mettre en œuvre dans la région soient sensibles aux conflits, il faudrait également fournir une assistance technique pour s'assurer que les projets liés aux objectifs régionaux d'intégration de l'ACPSC tiennent compte du genre.

3.4 Sur les efforts concertés en vue d'un changement durable

Malgré de nombreux efforts pour promouvoir la RCS 1325 et élaborer des plans d'action nationaux et régionaux, cela n'a pas eu d'impact concret sur l'Accord-cadre actuel pour la paix. Pour parvenir à des changements durables, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs facteurs conduisant à la violence pour éviter son aggravation ou empêcher qu'elle ressurgisse. Parmi ces facteurs, on compte: le chômage des jeunes, la mauvaise gouvernance, les conflits liés aux ressources, la dégradation de l'environnement, les difficultés économiques et la prolifération des armes légères. Pour chacun de ces facteurs, les considérations liées au genre doivent être analysées, comprises et prises en considération en vue d'y apporter une réponse adaptée.

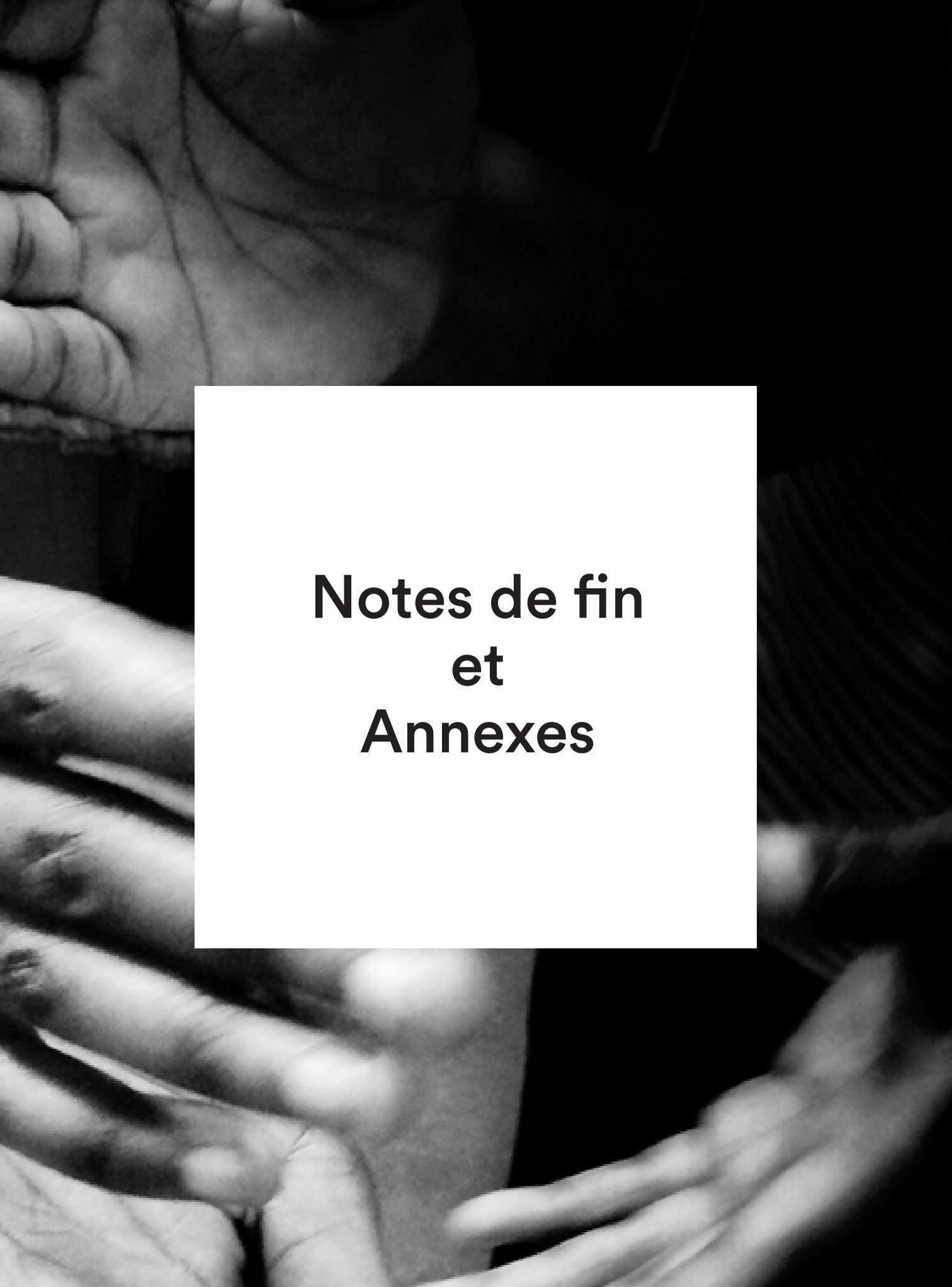
Des groupes de la société civile, essentiellement des femmes œuvrant pour la consolidation de la paix au niveau local, sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la RCS 1325. Cela doit être reconnu dans toutes les politiques et les programmes menés par le gouvernement congolais et par tous les signataires de l'ACPSC, les organisations internationales et les bailleurs de fonds. La revue des indicateurs de la stratégie de l'ISSSS doit veiller à ce que les données relatives au sexe et à l'âge soient désagrégées afin de mesurer l'impact différencié sur les femmes et les hommes. De plus, les bailleurs de fonds devraient conditionner le financement de la mise en œuvre des étapes clés nationales et régionales de l'ACPSC à la prise en compte du genre et au respect des engagements pris au niveau international dans le cadre de la RCS 1325 et des autres résolutions afférentes sur les femmes, la paix et la sécurité.

Droite

Ce sont traditionnellement les hommes qui prennent les décisions. L'organisation CEDEJ, dans laquelle Sandra Magaram est active, défie cette tradition. Elle se bat contre la violence à l'égard des femmes et pour que davantage de femmes soient impliquées dans les instances de prises de décisions au sein de la communauté.







**Notes de fin
et
Annexes**

Notes de fin

1. Mugaruka, professeur Richard Abbé (2013): L'Accord-cadre du 24 février 2013 à Addis-Abeba: Lecture, Critique et Prospective
2. Les onze signataires de l'Accord-cadre sont: l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.
3. Le Soudan et le Kenya
4. International Alert (2012), Sortir de l'impasse: vers une nouvelle vision de la paix à l'est de la RDC. Pour des sources d'information supplémentaires sur le conflit en RDC, veuillez consulter: [http://www.christophvogel.net](http://christophvogel.net), <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/central-africa/dr-congo.aspx>, <http://congosiasa.blogspot.com/>, www.pole-institute.org
5. Pole Institute (2013), Est la RD Congo: au-delà de la victoire militaire
6. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs d'Afrique (2013), L'ACCORD DE L'ESPOIR: Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région
7. Les leaders des quatre organisations internationales sont: le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Secrétaire général des Nations Unies.
8. Conseil de sécurité des Nations Unies (2013), Résolution du Conseil de sécurité 2098
9. ISSS For the Democratic Republic of Congo (2013), International Security and Stabilization Support Strategy 2013-2017
10. UN Women, concepts and definitions <http://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>; International Alert (2014), Rethinking Gender in Peacebuilding.
11. Kvinna till Kvinna (2011)<http://www.integratedsecuritymanual.org/>
12. Reilly, Niamh et Roslyn Warren (2014), Le Leadership et la participation des femmes dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, p.9
13. Domingo, Pilar et Rebecca Holmes, Alina Rocha, Nicola Jones (2013), Assessment of the evidence of links between gender equality, peacebuilding, and statebuilding: literature review. Cf aussi des références mentionnées dans Saferworld 2014
14. Kvinna till Kvinna (2011), Building Security, a contribution to the debate on security policy
15. Bell, Christine et Catherine O'Rourke (2011), UN Security Council 1325 and Peace Negotiations and Agreements
16. Dolan, Chris (2014), 'Has Patriarchy been Stealing the Feminists' Clothes?'
17. Conseil de sécurité des Nations Unies (2013), Résolution du Conseil de sécurité 2106
18. G8 (2013), Déclaration du G8 sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits
19. Pour davantage de références sur la VBG en RDC, veuillez consulter: Baaz, Maria Eriksson et Maria Stern (2010), Understanding and addressing conflict-related sexual violence; Hersh, Marcy (2015), Congolese Women: What Happened to the Promise to Protect?; Open Society Institute (2009), Characterizing Sexual Violence in the Democratic Republic

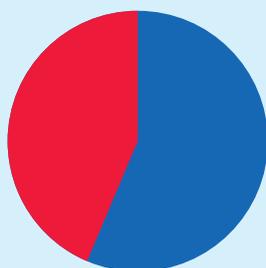
- of the Congo; Kelly, Jocelyn (2011), Hope for the Future Again: Tracing the effects of sexual violence and conflict on families and communities in eastern Democratic Republic of Congo; Kelly, Jocelyn (2010), Rape in War: Motives of Militia in DRC; et International Rescue Committee (2014), Experiences of Refugee Women and Girls from the Democratic Republic of Congo (DRC): Learning from IRC's Women's Protection and Empowerment Programs in DRC, Tanzania, Burundi, and Uganda
20. Dolan, Chris (2015), Letting go of the gender binary: Charting new pathways for humanitarian interventions on gender-based violence
21. Bell, Christine et Catherine O'Rourke (2011), UN Security Council 1325 and Peace Negotiations and Agreements
22. PNUD (2014), Rapport sur le développement humain 2014. L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les inégalités basées sur le genre dans trois dimensions: la santé reproductive, l'émancipation et l'activité économique. Au Congo (République démocratique), 8,3 pour cent des sièges parlementaires sont occupés par des femmes, et 10,7 pour cent des femmes adultes ont atteint au moins un certain niveau d'études dans l'enseignement secondaire comparé aux 36,2 pour cent de leurs homologues masculins. Pour 100 000 naissances vivantes, 540 femmes meurent de causes liées à la grossesse; et le taux de natalité parmi les adolescentes est de 135,3 naissances par 1 000 naissances vivantes. La participation des femmes au marché du travail est de 70,7 pour cent comparé à 73,2 pour les hommes.
23. Données de la Banque mondiale: Données de la Banque mondiale pour la République démocratique du Congo: République démocratique du Congo <http://data.worldbank.org/country/congo-dem-rep>
24. International Alert (2012): Sortir de l'impasse: vers une nouvelle vision de la paix à l'est de la RDC.
25. Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (2014), Rapport National sur la Revue et Évaluation du Plan d'Action de Beijing+20
26. Kvinna till Kvinna (2012), Equal Power – Lasting Peace, Obstacles for Women's Participation in Peace Processes
27. Global Network of Women Peacebuilders (2011), Democratic Republic of Congo. Security Council Resolution 1325: Civil Society Monitoring Report 2011
28. Il existe par exemple une contradiction entre la Constitution, qui affirme l'égalité des droits des hommes et des femmes, et le Code de la famille, qui stipule que les femmes mariées sont sous la tutelle de leurs maris qui sont chefs de famille.
29. En 2006, le gouvernement congolais a adopté deux lois qui portent spécifiquement sur la violence sexuelle. La première fournit une définition formelle du viol. Elle inclut les deux sexes et toutes les formes de pénétration, et criminalise des actes comme l'insertion d'un objet dans le vagin d'une femme, les mutilations sexuelles, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et le mariage forcé. Elle définit aussi les relations sexuelles avec un(e) mineur(e) (toute personne âgée de moins de 16 ans) en tant que viol statutaire, établit des sanctions pénales pour le viol et interdit le règlement à l'amiable des affaires de viol. La

- seconde loi traite de la procédure pénale concernant les affaires de viol. Elle stipule que les victimes ont le droit d'être examinées par un médecin et un psychologue, que les procédures judiciaires ne peuvent durer plus de trois mois et que la sécurité et le bien-être des victimes et des témoins doivent être garantis. Elle empêche aussi l'utilisation d'accusations sur le caractère, ainsi que l'utilisation des actions passées des plaignantes contre elles. Keralis, Jessica (2010), Beyond the silence: sexual violence in eastern DRC
30. Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (2010), Plan d'action national, République démocratique du Congo
 31. Boyce, Michael (2015), Assistance Denied: Aid and LGBTI Rights in the Congo
 32. Ambassade de Suède (2014), Democratic Republic of Congo Gender Country Profile
 33. ONU Femmes et Ambassade de Suède (2015), Étude sur la masculinité en RD Congo
 34. Kvinna till Kvinna, Engendering the Peace Process
 35. International Alert (2014), Rethinking Gender in Peacebuilding
 36. Citation recueillie au cours des interviews
 37. Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement mis en œuvre par la CIRGL comprenait le genre en tant que question transversale. De plus, au cours des dix dernières années, différentes déclarations portant sur des questions liées au genre ont été faites par des chefs d'État dans la région, bien que leur principal intérêt soit la violence sexuelle (Déclaration de Goma sur l'éradication de la violence sexuelle et l'éradication de l'impunité dans la région des Grands Lacs en 2008, Déclaration de Kampala sur la VSBG en 2011). Le 5e pilier du STAREC met également l'accent sur la VSBG.
 38. Ambassade de Suède (2014), Democratic Republic of Congo Gender Country Profile
 39. Pour une analyse plus approfondie des femmes en tant que défenseurs des droits humains, veuillez consulter «Femdefenders» qui examine spécifiquement la manière dont les défenseuses des droits humains sont exposées à la haine et aux menaces, simplement parce qu'elles sont des femmes, en RDC et dans d'autres pays.
 40. Citation recueillie au cours des interviews
 41. Nkosazana Dlamini Zuma en tant que présidente de la Commission de l'Union africaine
 42. Enough Team (2014), Op-ed: Minova's Rape Acquittals Reveal Lessons for Congo
 43. Institute for Security Studies (2013), Peace, Security and Cooperation Framework for the DRC: hopes and challenges
 44. Stearns, Jason (2015), A strange peace deal: The PSCF at two
 45. Op.cit.
 46. En parallèle, le président a lancé en 2013 une consultation nationale qui a identifié 679 priorités. Le processus n'est pas décrit ici car différentes priorités sont maintenant établies pour 2016, mais il fait l'objet d'une description dans l'article de Reilly et Warren.
 47. International Alert (2014), Open letter to the new UN Special Envoy for the Great Lakes: A joint message from INGOs in the Region
 48. RRSSJ, Rapport juin 2015
 49. Voir également les recommandations des organisations de femmes recueillies par Reilly et Warren (2014)
 50. Op. Cit.
 51. L'Annexe A de Reilly et Warren

- décrit toutes les activités avec des références aux questions liées au genre et à la société civile, alors que j'ai laissé de côté celles où la société civile était mentionnée en tant que partenaire à moins que l'approche de genre ne soit clairement indiquée.
52. Les objectifs spécifiques de la Plateforme sont: apporter un soutien aux organisations des droits des femmes au moyen de subventions; rassembler des groupes bénéficiaires pour des actions collectives et des échanges d'expériences; communiquer sur les réussites des groupes de femmes et demander aux donateurs l'augmentation des ressources en faveur du budget des mouvements de femmes et des solutions basées sur la communauté: soit 700 000 dollars américains par an pendant 3 ans, soit de 2014 à 2016, pour 4 pays: la RDC, le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda. Les cinq partenaires de la mise en œuvre de la Plateforme sont le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Fonds mondial pour les femmes, Femmes Africa Solidarité (FAS), le Représentant spécial de l'ONU pour la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits et le Fonds pour les Femmes Congolaises (FFC).
53. UNSG (2015), Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région
54. La première réunion des bénéficiaires de la Plateforme en RDC a eu lieu en mai 2015 à Goma, mais au-delà du rapport qui a suivi, les personnes interviewées ont dit ne pas avoir reçu de plus amples informations. Les parties prenantes clés pour la mise en œuvre et le suivi de l'ACPSC interrogées pour ce rapport (comme le STAREC, le MNS, la MONUSCO et la société civile qui ne sont pas des bénéficiaires directs de la Plateforme) ne connaissaient pas son statut actuel.
55. Citation recueillie au cours des interviews
56. L'étude globale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) examine les progrès accomplis pour placer les femmes au centre de l'agenda de paix et de sécurité des Nations Unies.
57. Citation recueillie au cours des interviews
58. Délégation de l'Union européenne (2013), Appui au ministère du Genre. Étude d'analyse organisationnelle et institutionnelle. Contrat no 2012/301 648 Rapport final avril 2013
59. ISSS For the Democratic Republic of Congo (2013), International Security and Stabilization Support Strategy 2013-2017
60. Citation recueillie au cours des interviews
61. Ambassade de Suède (2014), op.cit.
62. Citation recueillie au cours des interviews
63. Citation recueillie au cours des interviews
64. ONU Femmes (2012), Participation des femmes aux négociations de paix: Présence et influence
65. La réunion du 24 septembre à Kigali entre les ministres de la Défense congolais et rwandais est, cependant, un signe encourageant indiquant que ces relations peuvent commencer à s'améliorer.
66. Assemblée générale du Conseil de sécurité (2015), L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies: application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix



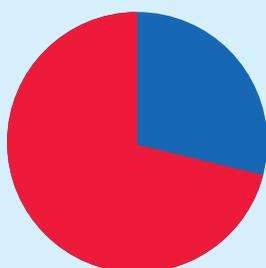
Annexe I: Liste des contacts rencontrés, septembre 2015



Gouvernement:
3 femmes/4 hommes

Hommes et femmes interviewés (gouvernement)

- Mécanisme National de Suivi de l'Accord-cadre
- CEPGL – Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
- STAREC – Plan de Stabilisation et de Reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo



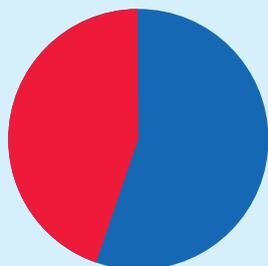
Société civile:
13 femmes/5 hommes

Hommes et femmes interviewés (société civile)

- RRSSJ – Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice
- Caucus des Femmes pour la Paix (Bukavu)
- LIFPL – Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté
- SOFAD – Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains
- SOFEPADI – Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
- Afiamama
- Artisans de la Paix, Kalehe et Lubero
- Dynamique des Femmes Juristes
- Coordination de la Société Civil NK
- Synergie des Femmes contre les Violences Sexuelles
- Pole Institute
- AFEM – Association des Femmes des Médias du Sud-Kivu
- Organisation Centre Olamé

● Femmes

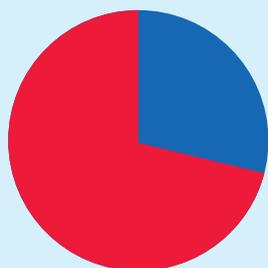
● Hommes



ONU:
7 femmes/8 hommes

Hommes et femmes interviewés (ONU)

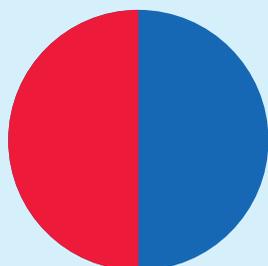
- MONUSCO
- ONU Femmes
- Envoyé spécial de l'ONU



Donateurs:
5 femmes/2 hommes

Hommes et femmes interviewés (donateurs)

- DFID – Ministère britannique du Développement international
- Ambassade de Suède
- Union européenne
- Ambassade des États-Unis



ONGI:
4 femmes/4 hommes

Hommes et femmes interviewés (ONGI)

- InterPeace
- Oxfam
- ILC – Initiative pour un leadership cohésif en RDC
- Kvinna/International Alert (interviews séparées)

Annexe II: Guide des interviews

Contexte	Questions	Sous-questions
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment pensez-vous que la dynamique politique en RDC et dans la région des Grands Lacs dans son ensemble a influencé la signature (et continue d'influencer la mise en œuvre de) l'ACPSC? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment l'accord a-t-il été rédigé et par qui? • Quel était le nombre de femmes et d'hommes participant aux négociations sur l'Accord-cadre et à sa signature? Étaient-ce des femmes et des hommes capables de contribuer au processus, et si oui, comment? À propos de quelles questions? Quels hommes et quelles femmes ont pu participer, qui n'a pas pu? • Les besoins prioritaires des femmes et des hommes ont-ils été identifiés et pris en compte dans le texte final de l'ACPSC? Indiquez ici comment l'âge, la classe, la situation géographique, l'origine ethnique, le handicap/les capacités peuvent rejoindre le genre à la fois pour les femmes et pour les hommes.
	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les réflexions critiques sur la réussite/échec de l'intégration du genre dans la consolidation de la paix en RDC parmi les différents acteurs? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quel rôle joue le genre et comment est-il compris par les différents acteurs de la consolidation de la paix? (Est-il axé sur les femmes? Axé sur la VSBG?) Acteurs internationaux contre acteurs régionaux/nationaux?
	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les considérations de genre dans l'ACPSC peuvent-elles être améliorées à l'avenir? 	<ul style="list-style-type: none"> • À votre avis, quelles mesures seraient nécessaires – par qui/quelles parties prenantes – afin de faire progresser la mise en œuvre des sexospécificités de l'ACPSC?

Mise en œuvre et contrôle

Questions	Sous-questions
<ul style="list-style-type: none"> L'ACPSC a-t-il atteint ses objectifs comme indiqué dans les engagements nationaux, régionaux et internationaux? (question «situation globale») 	<ul style="list-style-type: none"> Sur une échelle de 1 à 10, comment évaluez-vous l'état actuel de la mise en œuvre de l'ACPSC? Que considérez-vous être les points forts et les principaux blocages à la mise en œuvre de l'accord, et quelles possibilités voyez-vous pour faire avancer sa mise en œuvre?
<ul style="list-style-type: none"> Qui est responsable de la mise en œuvre et du suivi et quel est le niveau de sensibilisation au genre de ces personnes? 	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la représentation des femmes et des hommes dans les différents organes de mise en œuvre et de suivi? Quelles normes et réglementations nationales et internationales en matière de genre ont été considérées dans l'ACPSC?
<ul style="list-style-type: none"> Les repères de l'ACPSC et les plans de mise en œuvre sont-ils sensibles au genre? 	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le niveau et l'étendue des considérations de genre au sein de l'ACPSC, des repères régionaux, des repères nationaux de la RDC, et du plan d'action national de la RDC pour mettre en œuvre l'ACPSC? Dans quelle mesure ces documents prennent-ils en considération les principes et les dispositions de la RCS 1325 de l'ONU et de la CEDAW?
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les preuves de la contribution de l'ACPSC à l'avancement de l'égalité de genre? 	<ul style="list-style-type: none"> Qu'est-ce qui est fait pour faire progresser la question du genre? Dans quelle mesure la mise en œuvre de l'ACPSC impacte-t-elle différemment les hommes et les femmes? Y a-t-il eu des conséquences imprévues sur l'égalité de genre? Comment, le cas échéant, les interventions de l'ACPSC influencent-elles les vulnérabilités à long terme des hommes et des femmes et la dynamique de pouvoir entre les sexes dans les communautés cibles?

Acteurs/
Coordination

Questions	Sous-questions
<ul style="list-style-type: none"> Quels sont le niveau et la portée de la participation des hommes et des femmes de différents milieux? 	<ul style="list-style-type: none"> Quel pourcentage et en quelle qualité les hommes et les femmes ont-ils été impliqués dans les consultations, la rédaction, la mise en œuvre et le suivi de l'ACPSC? Dans quelle mesure les femmes dans les communautés urbaines/ rurales/éloignées sont-elles conscientes de l'ACPSC par rapport aux hommes? Indiquez ici comment l'âge, la classe, la situation géographique, l'origine ethnique, le handicap/les capacités sont liés au le genre à la fois pour les femmes et pour les hommes.
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la valeur ajoutée de l'accompagnement de l'ACPSC par les ONGI? 	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le rôle de la Plateforme des femmes de la région des Grands Lacs, lancée par le Bureau de l'Envoyé spécial de l'ONU pour les Grands Lacs, dans la mise en œuvre de l'ACPSC? Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent?
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la valeur ajoutée de la participation des acteurs nationaux à la construction de l'ACPSC? 	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est l'implication des partenaires? Qui fait quoi et comment à propos des questions de genre? Y a-t-il des différences particulières entre les approches nationales/locales dans un pays? Comment cette complémentarité peut-elle être accrue?
<ul style="list-style-type: none"> Quels liens l'ACPSC entretient-il avec les interventions à plus long terme en faveur de l'égalité de genre? 	<ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'ACPSC renforce et/ou complète les dispositions sur l'égalité de genre figurant dans différentes politiques nationales? En quoi l'ACPSC soutient ou affaiblit-il les capacités et mécanismes locaux de consolidation de la paix ainsi que la promotion de l'égalité de genre?

Questions
transversales

Questions	Sous-questions
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure l'ACPSC compte-t-il d'autres marqueurs d'identité, outre le genre? 	<ul style="list-style-type: none"> L'ACPSC tient-il compte des différents besoins? Y a-t-il certains groupes qui sont inclus ou exclus à tort? Comment ces questions sont-elles intégrées dans la mise en œuvre de l'ACPSC?

Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération
pour la République démocratique du Congo et la région

Annexe III: Chronologie de l'ACPSC avec bibliographie

Date	Évènement	Participants	Documents
24/02/2013	Signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération	11 pays ont signé: la RDC, le Rwanda, le Burundi, la République centrafricaine, l'Angola, l'Ouganda, le Soudan du Sud, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la République du Congo; deux pays supplémentaires ont signé plus tard; le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Secrétaire général des Nations Unies.	A Framework of Hope: The Peace, Security and Cooperation Framework for the Democratic Republic of Congo and region
18/03/2013	Nomination de Mary Robinson comme Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs	Secrétaire général des Nations Unies, Mary Robinson	Secretary-General appoints Mary Robinson of Ireland Special Envoy for Great Lakes Region of Africa
28/03/2013	Résolution 2098 du Conseil de sécurité accueillant l'ACPSC	Conseil de sécurité	UN Security Council Resolution 2098 (2013)
26/05/2013	Première réunion de haut niveau du mécanisme régional de suivi de l'ASPSC	Les chefs d'État de la RDC, de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, du Soudan du Sud, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie; la SADC; la CIRGL	Communiqué of the first meeting of the Regional Oversight Mechanism of the PSCF Agreement for DRC and the region, in Addis Ababa, Ethiopia
06/2013	Déclaration/conférence de Bujumbura, appelant à l'émancipation des femmes dans l'ASPSC	Mary Robinson; organisations de femmes	Le Leadership et la participation des femmes dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs: Résultats, obstacles et opportunités, p. 24
23/09/2013	Seconde réunion de haut niveau du mécanisme régional de suivi de l'ASPSC	Le Secrétaire général des Nations Unies; les chefs d'État de la RDC, de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, du Soudan du Sud, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie; la SADC; la CIRGL	Communiqué of second meeting of Regional Oversight Mechanism of the PSCF for DRC and the region
23/12/2013	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'ASPSC	Secrétaire général; Conseil de sécurité	Report of the Secretary-General on the implementation of the PSCF for DRC and the region
31/01/2014	Troisième réunion de haut niveau du mécanisme régional de suivi de l'ASPSC; ajout du Kenya et du Soudan à la liste des signataires	Les chefs d'État de la RDC, de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, du Kenya, du Rwanda, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Soudan du Sud, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie; la SADC; la CIRGL	Communiqué of the third high-level meeting of the Regional Oversight Mechanism of PSCF for DRC and the Region

Date	Évènement	Participants	Documents
01/2014	Participation de 55 organisations locales à une réunion avec Oxfam International	Oxfam International, la société civile	Le Leadership et la participation des femmes dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs: Résultats, obstacles et opportunités, p. 24
01/2014	Inauguration de la Plateforme des femmes pour l'ASPSC	Organisations de femmes	Idem, p. 24
05/03/2014	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'ASPSC	Conseil de sécurité de l'ONU; Secrétaire général de l'ONU	Report of the Secretary-General on the implementation of the PSCF in DRC and the region
28/03/2014	Prorogation du mandat de la MONUSCO par la résolution 2147 du Conseil de sécurité	Conseil de sécurité de l'ONU	Resolution 2147 (2014) adopted by the Security Council
17/07/2014	Nomination de Saïd Djinnit comme Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs	Secrétaire général des Nations Unies, Saïd Djinnit, Mary Robinson	Secretary-General appoints Saïd Djinnit of Algeria Special Envoy for Great Lakes Region
22/09/2014	Quatrième réunion de haut niveau du mécanisme régional de suivi de l'ASPSC; présentée par Saïd Djinnit; premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ASPSC	Robert Mugabe, Président du Zimbabwe; Manuel Dmonigos Vincent, Vice-Président de l'Angola; Secrétaire général de l'ONU; Vice-Président de la CUA	Fourth meeting of the Regional Oversight Mechanism of the PSCF for DRC and the region, Remarks by the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes region
24/09/2014	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'ASPSC	Secrétaire général; Conseil de sécurité	Report of the Secretary-General on the implementation of the PSCF in DRC and the region
31/01/2015	Cinquième réunion de haut niveau du mécanisme régional de suivi de l'ASPSC; présentée au cours du 24e Sommet de l'UA	Les chefs d'État de la RDC, de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, du Kenya, de l'Afrique du Sud, du Soudan, du Soudan du Sud, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie; le Secrétaire général de l'ONU; la SADC; la CIRGL; le Président de la CUA	Communiqué de the Fifth High-Level Meeting of the Regional Oversight Mechanism of the PSCF for DRC and the region, Addis Ababa, 31 January 2015
13/03/2015	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'ASPSC	Secrétaire général; Conseil de sécurité	Report of the Secretary-General on the implementation of the PSCF for DRC and the region
13-15/05/2015	Convocation inaugurale des bénéficiaires de la Plateforme des Femmes pour l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération	Bénéficiaires de la Plateforme	PDF
22/09/2015	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'ASPSC	Conseil de sécurité de l'ONU; Secrétaire général de l'ONU	Report of the Secretary-General on the implementation of the PSCF for DRC and the region
28/09/2015	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de Stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	Conseil de sécurité de l'ONU; Secrétaire général de l'ONU	Report of the Secretary-General on the UN Organization Stabilization Mission in DRC

Annexe IV: Autre bibliographie

Al Jazeera (2013), African leaders sign DR Congo peace deal, Al Jazeera and Agencies, 25 February, <http://www.aljazeera.com/news/africa/2013/02/201322473023560834.html>

Baaz, M.E. and Stern, M. (2010), Understanding and addressing conflict related sexual violence, Policy Notes 2010/3, The Nordic Africa Institute, http://www.researchgate.net/publication/265622712_Understanding_and_Addressing_Conflict_related_Sexual_Violence_Lessons_Learned_from_the_Democratic_Republic_of_Congo

Bell, C. and O'Rourke, C. (2011), UN Security Council 1325 and peace negotiations and agreements, Centre for Humanitarian Dialogue, http://www.hdcentre.org/uploads/tx_news/49UNSecurityCouncil1325_3.pdf

Boyce, M. (2015), Assistance denied: Aid and LGBTI Rights in the Congo, Refugees International, 7 April, <https://www.refin.l.org/blog/assistance-denied-aid-and-lgbti-rights-congo>

Congo Siasa (2015), <http://congosiasa.blogspot.com/>

Delegation of the European Union (2013), Appui au Ministère de Genre de la Famille et de l'Enfant en RDC, Étude d'analyse organisationnelle et institutionnelle, Contrat No. 2012/301648, Rapport Final, April

Dolan, C. (2014), Has patriarchy been stealing the feminists' clothes? Conflict-related sexual violence and UN Security Council Resolutions, IDS Bulletin, Vol. 45, No.1, January.

Domingo, P., Holmes, R., Menocal, A.R. and Jones, N. (2013), Assessment of the evidence of links between gender equality, peacebuilding and statebuilding: Literature review, Overseas Development Institute, December, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-file/8767.pdf>

El-Bushra, J. (2012), Gender in peacebuilding: Taking stock, International Alert, http://www.international-alert.org/sites/default/file/Gender_TakingStock_EN_2012.pdf

Enough Project (2014), Op-ed: Minova's rape acquittals reveal lessons for Congo, 20 May, <http://www.enoughproject.org/blogs/op-ed-minovas-rape-acquittals-reveal-lessons-congo>

G8 UK (2013), Declaration on preventing sexual violence in conflict, adopted in London on 11 April 2013, <http://www.unrol.org/files/G8%20Declaration%20Sexual%20Violence%20in%20Conflict%20-%20April%202013.pdf>

General Assembly Security Council (2015), The future of United Nations peace operations: Implementation of the recommendations of the High-level Independent Panel on Peace Operations, United Nations, 2 September, http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/682

Global Network of Women Peacebuilders (2011), Security Council Resolution 1325: Civil society monitoring report 2011 – Democratic Republic of Congo, http://www.gnwp.org/sites/default/files/resource-field_media/DRC_0.pdf

Hersh, M. (2015), Congolese women: What happened to the promise to protect?, Refugees International, 2 March, <http://www.refugeesinternational.org/reports/2015/9/30/congolese-women-what-happened-to-the-promise-to-protect>

Institute for Security Studies (2013), Peace, Security and Cooperation Framework for the DRC: Hopes and challenges, ISS Africa, 8 March, <https://www.issafrica.org/iss-today/peace-security-and-cooperation-framework-for-the-drc-hopes-and-challenges>

International Alert (2012), Ending the deadlock: Towards a new vision of peace in eastern DRC, <http://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/201209EndingDeadlockDRC-EN.pdf>

International Alert (2014), Open letter to the new UN Special Envoy for the Great Lakes: A joint message from INGOs in the region, 2 December, <http://international-alert.org/news/joint-ingo-open-letter-un-special-envoy-great-lakes>

International Crisis Group (2015), DR Congo, <http://www.crisisgroup.org/en/regions/africa/central-africa/dr-congo.aspx>
International Peace Institute (2015), <http://resetthepeacetable.org/>

International Rescue Committee (2014), Experiences of refugee women and girls from the Democratic Republic of Congo (DRC):

- Learning from IRC's Women's Protection and Empowerment Programs in DRC, Tanzania, Burundi, and Uganda, <https://rescue.app.box.com/s/5fungiqdc68o6wsat1vw2>
- ISSS (2013), International Security and Stabilization Support Strategy 2013–2017, United Nations Peacebuilding Fund, http://www.unpbf.org/wp-content/uploads/ISSSS-2013-2017-Strategic-Framework-FINAL_EN.pdf
- Kelly, J. (2010), Rape in war: Motives of militia in DRC, United States Institute of Peace Special Report 243, June, <http://www.usip.org/sites/default/files/SR243Kelly.pdf>
- Kelly, J., VanRooyen, M., Kabanga, J., Maclin, B. and Mullen, C. (2011), Hope for the future again: Tracing the effects of sexual violence and conflict on families and communities in eastern Democratic Republic of the Congo, Harvard Humanitarian Initiative, April, <http://hhi.harvard.edu/sites/default/files/publications/hope-for-the-future-again.pdf>
- Keralis, J. (2010), Beyond the silence: Sexual violence in eastern DRC, Forced Migration Review No. 36, November, <http://www.fmreview.org/DRCongo/keralis.htm>
- Kvinna till Kvinna (2011), Building security: A contribution to the debate on security policy, http://old.kvinnatillkvinna.se/sites/default/files/Building_Security_webb.pdf
- Kvinna till Kvinna (2012), Equal power – Lasting peace: Obstacles for women's participation in peace processes, <http://kvinnatillkvinna.se/en/files/qbank/df0aab058ce179e4f7ab135ed4e641a9.pdf>
- Kvinna till Kvinna (2015), FemDefenders: The hatred against women human rights defenders – online and offline, <http://kvinnatillkvinna.se/en/files/qbank/d863d5ec458b0dc3b46cba96d9d49ac3.pdf>
- Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (2013), Plan d'action du gouvernement de la République Démocratique du Congo pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, <https://actionplans.inclusivesecurity.org/countries/democratic-republic-of-the-congo/>
- Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (2014), Rapport national sur la revue et évaluation du plan d'action de Beijing+20, Kinshasa, June, http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Beijing20/NationalReviews/drc_beijing_review_report.pdf
- Mugaruka, A.R (2013), L'Accord-cadre du 24 Février 2013 à Addis-Abeba: Lecture critique et prospective, <http://www.julienpaluku.com/pdf/dossaccord24fev.pdf>
- Myrntinen, H., Naujoks, J. and El-Bushra, J. (2014), Re-thinking gender in peacebuilding, International Alert, http://www.international-alert.org/sites/default/files/Gender_RethinkingGenderPeacebuilding_EN_2014.pdf
- Office of the Special Envoy of the Secretary-General for the Great Lakes Region (2013), A framework of hope: The Peace, Security and Cooperation Framework for the Democratic Republic of Congo and the Region, 23 February, <http://www.un.org/wcm/webdav/site/undpa/shared/undpa/pdf/SESG%20Great%20Lakes%20Framework%20of%20Hope.pdf>
- Open Society Institute (2009), Characterizing sexual violence in the Democratic Republic of the Congo, Harvard Humanitarian Initiative, August 2009, http://hhi.harvard.edu/sites/default/files/publications/publications_-_women_-_characterizing_sexual_violence.pdf
- Peacebuildingdata.org (2015), Democratic Republic of the Congo, <http://www.peacebuildingdata.org/research/drc>
- Pole Institute (2013), Eastern DR Congo: Beyond military victory, http://www.pole-institute.org/sites/default/files/Beyond_military_victory.pdf
- Reilly, N. and Warren, R. (2014), Le leadership et la participation des femmes dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région des Grands Lacs: Résultats, obstacles et opportunités, Centre for Global Women's Studies and Georgetown Institute for Women, Peace and Security, [http://genderarc.org/docs/Reilly_and_Warren_Le_Leadership_et_la_participation_des_femmes_dans_l%20E2%80%99Accord-cadre_pour_la_paix_\(2014\).pdf](http://genderarc.org/docs/Reilly_and_Warren_Le_Leadership_et_la_participation_des_femmes_dans_l%20E2%80%99Accord-cadre_pour_la_paix_(2014).pdf)

**Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération
pour la République démocratique du Congo et la région**

Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice (2015), <http://www.rssjrdc.org/>

Saferworld (2014), Masculinities, conflict and peacebuilding: Perspectives on men through a gender lens, November, <http://www.saferworld.org.uk/resources/view-resource/862-masculinities-conflict-and-peacebuilding-perspectives-on-men-through-a-gender-lens>

Stearns, J. (2015), A strange deal: The PSCF at two, Congo Siasa, 11 March, <http://congosiasa.blogspot.co.ke/2015/03/a-strange-peace-deal-pscf-at-two.html>

Swedish Embassy (2014), Gender Country Profile 2014, Democratic Republic of Congo <http://www.lauradavis.eu/wp-content/uploads/2014/07/Gender-Country-Profile-DRC-2014.pdf>

UNDP (2013), Human Development Report 2013, Congo (Democratic Republic of the), United Nations Development Programme, <http://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/COD.pdf>

UNDP (2014), Human Development Report 2014, Congo (Democratic Republic of the), United Nations Development Programme, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/COD.pdf

UN Security Council (2013), Security Council Resolution 2098, 28 March, http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_res_2098.pdf

UN Security Council (2013), Resolution 2106, 24 June, http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_res_2106.pdf

UN Women (2012), Women's participation in peace negotiations. Connections between presence and influence, <http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2012/10/wpssourcebook-03a-womenpeacenegotiations-en.pdf>

UN Women and Swedish Embassy (2015), Étude sur la Masculinité en RD Congo, June, http://www.swedenabroad.com/ImageVaultFiles/id_33971/cf_347/Masculinities_Study.PDF

Vogel, C. (2015) Mapping, <http://christophvogel.net/congo/mapping/>

World Bank (2015), Congo, Dem. Rep., <http://data.worldbank.org/country/congo-dem-rep>





Avec le soutien de :



Ministry of Foreign Affairs